



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

**PLAN NATIONAL D’ACTION DE DEVELOPPEMENT DE
L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(PNADES)
2014-2023**

Version 4

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES ACRONYMES.....	5
AVANT-PROPOS.....	7
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS.....	11
1.1 CONTEXTE POLITIQUE	11
1.2 CONTEXTE SOCIAL.....	12
1.3 CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE	14
1.4. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SOUS-SECTEUR	18
1.5. ENJEUX ET DÉFIS DU SOUS SECTEUR	24
II. JUSTIFICATION DU PNADES.....	26
III. METHODOLOGIE.....	27
IV. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU SOUS SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	28
4.1. VISION DU SOUS SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	28
4.2. PRINCIPES DIRECTEURS DU PNADES.....	29
V. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	29
VI. OBJECTIFS.....	29
6.1. OBJECTIF GÉNÉRAL DU PNADES.....	29
6.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PNADES.....	30
VII. PROGRAMMES	30
7.1. PROGRAMME N°1 : ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	30
7.2. PROGRAMME N°2 : QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	30
7.3. PROGRAMME N°3 : RECHERCHE ET COOPERATION UNIVERSITAIRE	30
7.4. PROGRAMME N°4 : FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX	31
7.5. PROGRAMME N°5 : GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	31
VIII. COUTS ET FINANCEMENT DU PNADES	31
8.1. LE COÛT DU PNADES A PARTIR DU MODÈLE DE SIMULATION FINANCIÈRE	31
8.2. LE FINANCEMENT DU PNADES.....	31
8.3. PRINCIPALES MESURES DE RÉFORME.....	35
IX. MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI EVALUATION	35
9.1. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	35
9.2. MÉCANISME DE SUIVI	35
9.3. MÉCANISMES D'ÉVALUATION	36
9.4. PILOTAGE DU PNADES	36
X. RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION	36
LES FAIBLES CAPACITÉS DE L'ÉCONOMIE À GÉNÉRER DES EMPLOIS	37
LA PAUVRETÉ	37
LA FAIBLE ADHÉSION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS	37
LE RISQUE LIÉ À LA FAIBLE CAPACITÉ DES ACTEURS À METTRE EN ŒUVRE LES RÉFORMES.....	37

CONCLUSION	38
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	39
DOCUMENTS.....	39
RAPPORTS.....	39
LOIS	39
DÉCRETS	40
ARRÊTÉS	40
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE	41
ANNEXE 2 : COORDINATION ET REDACTION DU PNADES.....	41
ANNEXE 3 : PROCESSUS CONSULTATIF.....	41
ANNEXE 4 : COMITE TECHNIQUE DU PNADES	41
ANNEXE 5 : ÉQUIPE DE REDACTION	41
ANNEXE 6 : KITS DES UNIVERSITÉS ET INSTITUTS.....	59
ANNEXE 7 : CADRE BUDGÉTAIRE - PREMIÈRE PHASE 2014-2017	63
ANNEXE 8 : CADRE BUDGÉTAIRE - DEUXIÈME PHASE 2018-2020	67
ANNEXE 9 : CADRE BUDGÉTAIRE - TROISIÈME PHASE 2021-2023	71

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la structure par groupes d'âge	12
Tableau 2: Population totale et population scolarisable par région en 2006, 2012, 2015 et 2020	13
Tableau 3 : Evolution du PIB de 2006 à 2012.....	14
Tableau 4 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (en milliards de francs CFA).....	15
Tableau 5 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (courant et constant)	15
Tableau 6 : Évolution des postes de dépenses totales exécutées (en milliards de FCFA).....	16
Tableau 7 : Evolution de la part du budget de l'éducation dans le budget national.....	17
Tableau 8 : Evolution du budget alloué à l'éducation (2005 à 2010) en millions de F CFA	18
Tableau 9 : Evolution des effectifs du supérieur	19
Tableau 10 : Proportion des redoublants dans l'enseignement supérieur en 2010/2011.....	20
Tableau 11 : Répartition (en %) des étudiants par domaine d'études en 2007 et 2008.....	22
Tableau 12 : Répartition des travailleurs par branches d'activités en 2003, 2005 et 2007 (en %).....	22
Tableau 13 : Taux de chômage chez les 25-34 ans par niveau d'éducation, année 2007	23
Tableau 14: Répartition du coût du PNADES par programme et par phase	32
Tableau 15: répartition du coût du PNADES par programme et sous programmes et par phases.....	33

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	19
Graphique 2 : Niveau de revenu et niveau de scolarité.....	21

Liste des acronymes

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

CAR : Comité Ad hoc de Réflexion sur l'université burkinabè

PRES : Présidence

PM : Premier Ministre

MESSRS : Ministre des Enseignements Secondaire, supérieur et de la Recherche Scientifique

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

EPT: Éducation Pour Tous

IMOA-EPT: Initiative de Mise en œuvre Accélérée de l'Éducation Pour Tous

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

PAGEDD: Programme d'Action du Gouvernement pour l'Émergence et le développement durable

F CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

IES : Institutions d'Enseignement Supérieur

TIC : Technologie de l'information et de la Communication

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitation

PIB: Produit Intérieur Brut

IAP: Instrument Automatisé de Précision

UEMOA: Union Économique Monétaire Ouest Africaine

FTI: Fast Track Initiative

MENA: Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation

CAST FSDEB: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Éducation de Base

LMD: Licence-Master-Doctorat

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

RESEN: Rapport d'État du Système Éducatif National

PNADES : Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur

VIH : Virus d'Immuno-déficience Humaine

DEP : Direction des Études et de la Planification

PAT: Plan d'Action Triennal

PDDEB: Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base

PEPP: Projet Enseignement Post-Primaire

AVANT-PROPOS

L'éducation et la formation font parties intégrantes des priorités définies par le gouvernement dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Celles-ci contribuent à l'amélioration de la qualité des ressources humaines, condition indispensable à l'édification d'une économie émergente.

Malgré l'importance indéniable accordée à l'éducation, force est de reconnaître que notre système éducatif dans son ensemble est confronté à de nombreuses difficultés. Ces difficultés sont plus prononcées au niveau du supérieur qui traverse depuis plus d'une décennie une crise structurelle et endémique. Pour redonner à ce niveau d'enseignement ses lettres de noblesse, le gouvernement a instruit l'organisation des états généraux de l'enseignement supérieur qui se sont tenus du 13 au 15 juin 2013 à Ouagadougou.

A cette tribune, tous les acteurs ont été unanimes à reconnaître l'urgence de rompre avec toute forme de complaisance ou de tergiversation pour engager une dynamique partenariale volontariste en faveur d'un changement qualitatif qui ne peut plus attendre. C'est ainsi que pour résoudre de manière durable et efficace la crise que traverse notre enseignement supérieur Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, a indiqué que « **L'enseignement supérieur devra acquérir le statut de priorité dans la SCADD. Un plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) sera élaboré, une agence nationale des investissements de l'enseignement supérieur sera créée pour accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires** ».

Le PNADES traduit cet engagement et entend améliorer l'accessibilité et l'excellence du système d'enseignement supérieur. Cet ambitieux plan organisé autour de cinq programmes prend en compte les référentiels nationaux que sont : les conclusions des États généraux de l'enseignement supérieur, la vision prospective du Burkina Faso 2025 et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), ainsi que les différentes politiques et stratégies sous sectorielles en cours dans notre département ministériel. Il s'agit essentiellement de : i) la politique sous sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique ; ii) les plans de développement stratégiques des universités et du CENOU.

L'intérêt qu'accorde le gouvernement à réformer l'enseignement supérieur souligne la nécessité de procéder à une transformation radicale et qualitative de cet ordre d'enseignement ainsi que les politiques qui le régissent. En effet, un fait reste indéniable, le Burkina Faso doit combler une partie importante du retard qu'accusent les universités publiques. Ainsi, les changements projetés assureront la vitalité et la durabilité de nos universités pour les générations futures. C'est ce qui explique l'élaboration d'un plan dédié exclusivement à l'enseignement supérieur. Mais, pour assurer la cohérence et la vision holistique du

système éducatif et éviter les goulots d'étranglement entre le post-primaire et le secondaire d'une part et entre le secondaire et le supérieur de l'autre, il est impérieux qu'un plan visant le développement de l'enseignement secondaire soit élaboré.

De ce fait, toutes les réformes contenues dans les programmes sont reliées les unes aux autres. Le plan ouvre également des perspectives pour affronter les défis auxquels le système d'enseignement supérieur fait face : accroissement des capacités d'accueil, développement de compétences et d'aptitudes à la généralisation de l'utilisation des TIC ; l'amélioration des services aux étudiants ; la gouvernance ; le développement des ressources humaines ; le développement de la recherche et la coopération universitaire.

Le défi, qui consiste à énoncer une vision globale et partagée pour l'avenir de nos institutions d'enseignement supérieur (IES) était de taille. Ainsi, plusieurs étapes tout au long du processus d'élaboration et de validation du PNADES ont permis de nous assurer que les enjeux et la vision du plan étaient partagés par les différents acteurs et partenaires de l'enseignement supérieur.

Le PNADES se veut un cadre de référence traduisant les intentions du gouvernement pour les prochaines années en matière de développement de l'enseignement supérieur. Il établit les priorités, fixe les échéanciers et les coûts afférents à leur réalisation.

Avec le souci d'assurer l'indispensable mise à jour du PNADES et au regard de son extrême importance, je tiens à remercier Son Excellence, Monsieur le Président du Faso, pour avoir autorisé et soutenu la tenue des états généraux dont l'une des recommandations fortes est l'élaboration de ce document. J'adresse également mes remerciements au chef du gouvernement Son Excellence, Monsieur le Premier ministre pour la clairvoyance qu'il a eu en instruisant l'élaboration du PNADES, ainsi qu'aux différents membres du gouvernement pour leur sens de la critique constructive.

Je suis également très reconnaissant à l'équipe du comité technique et du secrétariat technique, sans qui le PNADES n'aurait pu être rédigé. Qu'il me soit également permis de remercier l'ensemble des acteurs internes et externes à mon département qui se sont investis pour l'élaboration du présent plan.

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans inviter tous les acteurs à renforcer la synergie de leurs actions et à redoubler d'efforts d'ici 2023 afin que le Burkina Faso dispose d'un enseignement supérieur démocratique, performant et inclusif ouvert sur la sous-région et le monde, se démarquant par sa quête permanente de l'excellence et de l'innovation et qui contribue au développement socio-économique du pays.

Pr Moussa OUATTARA

Officier de l'Ordre national

INTRODUCTION

Le Plan National d'Action pour le Développement de l'Enseignement Supérieur (PNADES) tire sa source des principaux référentiels de développement du pays et se veut le cadre d'opérationnalisation de la contribution du Ministère des enseignements secondaire et supérieur (MESS) à la mise en œuvre de l'action gouvernementale. Il s'inscrit dans l'axe deux (2) de la SCADD, à savoir la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale et plus précisément les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et la promotion de la protection sociale.

Le PNADES est un outil d'opérationnalisation de la politique sous sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique adoptée par décret n°2010-560/PRES/PM/MESSRS du 21 septembre 2010. Il a été élaboré de façon participative et dans une démarche de planification opérationnelle car ayant capitalisé les rapports du Comité ad hoc de réflexion sur l'Université burkinabè (CAR), les conclusions des travaux des états généraux de l'enseignement supérieur (EGES) tenus les 13, 14 et 15 juin 2013 à Ouagadougou et les plans de développement stratégiques des universités et du CENOU. Tous ces documents cités plus haut ont connu une large participation des acteurs depuis leur élaboration jusqu'à leur validation.

En effet, l'enseignement supérieur n'a pas été au sommet des priorités des politiques publiques du Burkina Faso et des partenaires au développement. Conscient de cette réalité, le gouvernement s'est engagé à faire de l'enseignement supérieur une priorité nationale et à assurer un avenir stable aux universités publiques. Ainsi, le gouvernement entend réaliser des progrès importants en matière d'enseignement supérieur pour le Burkina Faso.

La réalisation de ces objectifs ambitieux nécessite naturellement davantage de souplesse et d'autonomie au sein de l'institution d'enseignement ainsi que le rehaussement du niveau des libertés académiques, la recherche scientifique et la non exploitation politique et idéologique du système d'enseignement.

Le PNADES vise à doter le sous secteur de l'Enseignement supérieur d'un instrument de programmation pluriannuelle. Les modalités et les changements préconisés par le PNADES sont concrets et réalistes tout en assurant une cohérence entre les allocations budgétaires et les priorités définies dans les principaux documents de références. Il constitue le référentiel de programmation, de suivi et d'évaluation des programmes et actions qui seront entrepris sur la période 2014 à 2023.

Le document du PNADES comporte dix (10) grandes parties qui sont :

I. Contexte politique et socio-économique du pays ;

II. Justification du PNADES

III. Méthodologie

IV. Vision et principes directeurs du sous secteur de l'enseignement supérieur;

V. Orientations stratégiques ;

VI. Objectifs ;

VII. Programmes

VIII. Coûts et financement du PNADES ;

IX. Mise en œuvre et mécanismes de suivi évaluation ;

X. Risques et stratégies d'atténuation.

I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

Le Burkina Faso est un pays enclavé, situé en Afrique de l'ouest dans la zone soudano-sahélienne avec une superficie de 274 200 km². C'est un pays essentiellement agricole et tributaire d'une pluviométrie capricieuse qui influence fortement la situation économique des populations. Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010, révèlent que 43,9% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 108.454 FCFA contre 46,4% en 2003 correspondant à un seuil de 82.672 FCFA par adulte et par an.

Dans un tel contexte, la réalisation des objectifs assignés au système éducatif en cours de réforme depuis 2007, ne dépend pas uniquement de la seule dynamique interne du secteur de l'éducation, mais aussi de facteurs politiques, socioculturels, démographiques, sanitaires et économiques.

1.1 Contexte politique

Le Burkina Faso s'est résolument engagé dans un processus démocratique depuis l'adoption de la Constitution en juin 1991, qui consacre le caractère unitaire et décentralisé de l'Etat. Le processus de décentralisation entamé depuis plusieurs années, a connu un essor particulier en 2006 avec la communalisation intégrale. C'est l'un des enjeux pour dynamiser le développement à la base. Le pays est désormais administrativement divisé en 13 régions, 45 provinces, 351 communes dont 49 communes urbaines et plus de 8000 villages.

Après la décennie 2000-2010, marquée par la lutte contre la pauvreté à travers le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), le Burkina Faso a adopté la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD, 2011-2015) dont l'axe deux (2) porte sur la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale. L'opérationnalisation de cet objectif stratégique passe par la mise en place d'un système éducatif performant, à travers l'adoption et la mise en œuvre d'instruments juridiques et/ou politiques, aussi bien nationaux qu'internationaux.

Au niveau des engagements internationaux, il s'agit principalement de l'adhésion du Burkina Faso aux objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT), aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et à l'Initiative de Mise en œuvre Accélérée en faveur de l'Éducation Pour Tous (IMOAEPT).

Sur le plan national, les principaux engagements du Gouvernement qui ont une incidence sur l'éducation sont exprimés dans des documents de référence notamment, la Constitution¹, la loi d'orientation de l'éducation, la SCADD, le Programme quinquennal de Son Excellence Monsieur le Président du Faso « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent », le Programme d'Action du Gouvernement pour l'Émergence et le Développement durable (PAGEDD).

¹ L'article 18 de la Constitution reconnaît l'éducation comme un des droits sociaux et culturels à promouvoir.

L'État, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les ménages, les ONG et associations et le secteur privé déploient des efforts considérables pour développer l'éducation dans sa globalité. Cependant, le système éducatif burkinabè affiche toujours un tableau d'indicateurs qui ne garantit pas pour le moment, l'atteinte des objectifs visés.

1.2 Contexte social

1.2.1. Contexte démographique

En 2006, le Burkina Faso comptait 14 017 262 habitants, dont 51,7% de femmes. Cette population était majoritairement composée de jeunes avec 46,6% ayant moins de 15 ans et 57,2% ayant moins de 20 ans. Cette jeunesse de la population constitue un levier potentiel d'innovations et de progrès à moyen et long termes, à condition que des ressources soient mobilisées pour la protection et la préparation des jeunes à la vie adulte.

La population active du Burkina Faso compte 5 159 630 personnes dont 2 800 618 hommes (54,4%) et 2 359 012 femmes (45,6%), marquant ainsi une supériorité numérique masculine.

La grande majorité de la population burkinabè réside en milieu rural (10 835 295 habitants), soit 77,3 % de la population totale contre 22,7 % en milieu urbain. La répartition géographique de la population présente dans son ensemble des disparités régionales assez marquées.

La dynamique démographique a été marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population, qui se situait à 3,1% en moyenne par an entre 1996 et 2006, contre 2,4% au cours de la période intercensitaire précédente. Cette évolution a résulté du maintien de la fécondité à un niveau élevé, estimé à 6,2 enfants par femme en fin de vie féconde en 2006, tout comme en 1960, conjugué à une baisse significative de la mortalité à la faveur des progrès enregistrés, notamment dans le domaine sanitaire.

Au rythme de la croissance démographique de 3,1%, le Burkina Faso enregistre en moyenne 500 000 habitants supplémentaires par an. Le pays compterait ainsi, 15 730 977 habitants en 2010, pour atteindre respectivement 18 450 494 habitants en 2015 et plus de 22 millions habitants en 2021². Cette croissance rapide de la population génère une demande sociale élevée et cela annihilerait à terme les efforts fournis pour assurer l'éducation à la grande majorité de la population. Entre 1996 et 2006, la croissance a aussi concerné les différentes tranches de la population scolarisable mais avec des taux plus bas sur la période 2006-2015 soit : 27,1% pour les tranches d'âge de 3-5 ans, 33% pour les 6-11 ans et 45% pour les 12-18 ans. Sur la décennie antérieure (1996-2006), ces taux étaient respectivement de 102%, 112% et 106%.

Tableau 1 : Evolution de la structure par groupes d'âge

² INSD. 2008.

Années	1996	2006	2015
Tranche 3-5 ans	743 009	1 498 060	1 904 078
• Taux de croissance (%)		102	27,10
Tranche 6-11 ans	1 219 762	2 589 132	3 822 899
• Taux de croissance (%)		112	33
Tranche 12-18 ans	1 077 399	2 216 623	3 675 267
• Taux de croissance (%)		106	45

Source : RGPH 1996, 2006 (INSD) 2015 : Résultats des projections de l'INSD

Avec aujourd'hui une population totale de 16 779 206 d'habitants, répartis sur 13 régions administratives, le Burkina Faso compte une importante population scolarisable répartie à l'intérieur des régions de façon très inégale. En guise d'exemple, les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre et des Hauts- Bassins représentent à elles seules plus des 1/3 de la population scolarisable (33%), alors que les régions des Cascades, du Centre-Sud, du Plateau central et du Sud-Ouest comptent moins de 1/5 (17%) de la population scolarisable en 2012 selon les projections du RGPH 2006. Cette répartition géographique est présentée dans le tableau 1-2 ci-dessous.

Tableau 2: Population totale et population scolarisable par région en 2006, 2012, 2015 et 2020

Années	2006				2012*			
	pop	%	3-18	%	pop	%	3-18	%
Boucle du Mouhoun	1 457 217	10,45	919 737	10,45	1 677 018	9,99	768 519	10,19
Cascades	533 140	3,82	336 497	3,82	661 936	3,94	302 316	4,01
Centre	1 547 740	11,10	976 871	11,10	2 231 807	13,30	903 439	11,98
Centre-Est	1 149 672	8,24	725 627	8,24	1 343 079	8,00	613 767	8,14
Centre-Nord	1 221 830	8,76	771 170	8,76	1 416 895	8,44	655 915	8,70
Centre-Ouest	1 201 924	8,62	758 606	8,62	1 387 860	8,27	636 660	8,44
Centre-Sud	648 332	4,65	409 201	4,65	742 378	4,42	330 395	4,38
Est	1 228 254	8,81	775 225	8,81	1 464 366	8,73	689 997	9,15
Haut Bassins	1 432 271	10,27	903 992	10,27	1 776 803	10,59	786 222	10,43
Nord	1 201 210	8,61	758 156	8,61	1 382 111	8,24	640 517	8,49
Plateau central	703 943	5,05	444 301	5,05	807 444	4,81	367 557	4,87
Sahel	633 785	4,55	621 694	7,06	1 158 147	6,90	523 538	6,94
Sud-ouest	985 002	7,06	400 020	4,55	729 362	4,35	321 995	4,27
Total	13 944 320	100	8 801 097	100	16 779 206	100	7 540 837	100

Source : RGPH 2006 (INSD) 2012 : Résultats des projections de l'INSD

Années	2015*				2020*			
	pop	%	3-18	%	pop	%	3-18	%
Boucle du Mouhoun	1 821 059	9,87	839 158	10,07	2 086 333	9,70	952 390	9,90
Cascades	739 497	4,01	339 540	4,07	880 686	4,09	400 394	4,16
Centre	2 532 311	13,72	1 031 134	12,37	3 080 375	14,32	1 238 432	12,88
Centre-Est	1 470 903	7,97	675 717	8,11	1 704 810	7,93	776 691	8,08
Centre-Nord	1 547 565	8,39	720 081	8,64	1 787 082	8,31	824 337	8,57
Centre-Ouest	1 510 975	8,19	696 777	8,36	1 737 197	8,08	794 112	8,26
Centre-Sud	804 709	4,36	360 010	4,32	919 681	4,28	407 889	4,24
Est	1 615 740	8,76	765 310	9,18	1 891 813	8,79	888 669	9,24
Haut Bassins	1 961 204	10,63	872 513	10,47	2 297 496	10,68	1 011 114	10,52
Nord	1 502 527	8,14	700 130	8,40	1 724 065	8,02	796 845	8,29
Plateau central	875 910	4,75	400 809	4,81	1 002 106	4,66	454 704	4,73
Sahel	1 272 545	6,90	578 395	6,94	1 481 543	6,89	667 172	6,94
Sud-ouest	795 549	4,31	353 027	4,24	916 994	4,26	403 066	4,19
Total	18 450 494	100	8 332 601	100	21 510 181	100	9 615 815	100

Source : RGPH 2006 (INSD) 2015, 2020 : Résultats des projections de l'INSD

1.2.2. Contexte socioculturel

Le contexte socioculturel burkinabè est marqué par la coexistence pacifique d'une soixantaine de groupes ethniques, de communautés d'origine étrangère et de confessions religieuses diverses.

Suivant les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, la religion musulmane occupe la première place avec 60,5% de la population résidente. Ensuite vient le catholicisme avec 19,0% de la population, l'animisme occupe la troisième place avec 15,3% de la population et la religion protestante 4,2%. Les autres religions représentent 0,6%.

S'agissant des langues nationales, elles sont les principaux vecteurs de communication au Burkina Faso. En effet, elles sont utilisées par la quasi-totalité de la population résidente (96,8%). Selon le sexe, 96,6% des hommes et 97,1% des femmes utilisent les langues nationales.

Selon les différentes cultures, la perception que l'on a de l'école varie en fonction d'un ensemble d'éléments d'ordre sociologique et culturel. Il existe encore des poches de résistance où le droit à la scolarisation n'est pas pleinement reconnu. Cela est plus préjudiciable à la jeune fille qu'au jeune garçon.

1.3 Contexte macro-économique et budgétaire

L'évolution de l'économie burkinabè au cours de ces sept (07) dernières années a été relativement satisfaisante. En effet, entre 2006 et 2012, le taux de croissance moyen du PIB a été d'environ 5% en termes réels tandis que le taux d'accroissement moyen du PIB par tête d'habitant a augmenté moins fortement compte tenu de la forte croissance démographique (soit 2% entre 2006 et 2012).

Tableau 3 : Evolution du PIB de 2006 à 2012

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
PIB (milliards de FCFA)								
Courant	3 056,1	3 237,8	3 739,5	3 941,9	4 371,6	4 807,7	5 421,0	10%
Constant base 1999	2 768,3	2 868,1	3 034,5	3 124,4	3 372,5	3 514,5	3 796,0	5%
Déflateur base 100 1999 (%)	110	113	123	126	130	137	143	
Population totale (milliers)	14 017,3	14 454,2	14 904,7	15 369,2	15 848,2	16 342,2	16 851,6	
PIB/tête (milliers de FCFA)								
Courant	218	224	251	256	276	294	322	7%
Constant base 1999	197	198	204	203	213	215	225	2%

Source : IAP, Septembre 2012

1.3.1. Les recettes ordinaires de l'État Burkinabè

En terme nominal, les recettes totales réalisées sont passées de 561,9 milliards de francs CFA en 2006 à 1271,9 milliards de francs CFA en 2012, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 15% sur la période (Tableau I.4). Les données statistiques disponibles révèlent que la part des dons dans les recettes totales réalisées sur la période 2006-2012 a connu une évolution en dent de scie entre 2006 et 2009 (30,3%

en 2006, 32,3% en 2007, 23,3% en 2008 et 30,1% en 2009) et a fortement baissé en 2010 (22,6%) pour augmenter entre 2011 et 2012.

Tableau 4 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (en milliards de francs CFA)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
Total recettes et dons	561,9	650,5	630,8	771,5	880,3	1047,2	1271,9	15%
Recettes à prix courants								
Recettes propres	391,9	440,2	483,8	539,1	681,3	793,6	860,6	14%
Recettes fiscales	362,3	405,2	444,7	494,6	565,7	695,6	748,4	13%
Recettes non fiscales	29,0	34,9	39,2	44,5	115,6	98,0	112,3	25%
Recettes en capital	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100%
Recettes à prix constants								
Recettes propres	355,0	389,9	392,6	427,3	525,6	580,1	602,6	9%
Recettes fiscales	328,2	358,9	360,8	392,0	436,4	508,5	524,0	8%
Recettes non fiscales	26,2	30,9	31,8	35,3	89,2	71,6	78,6	20%
Recettes en capital	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100%
Dons	170,0	210,3	146,9	232,4	198,9	253,7	411,3	16%
Dons à l'ajustement	57,6	95,6	88,2	145,5	147,8	180,6	195,8	23%
Dons-projets	112,3	114,7	58,7	86,9	51,1	73,1	215,5	11%
Dons/Totaux (%)	30,3%	32,3%	23,3%	30,1%	22,6%	24,2%	32,3%	1%
Recettes propres/totales (%)	69,7%	67,7%	76,7%	69,9%	77,4%	75,8%	67,7%	-1%

Source : IAP Septembre 2012

Globalement, toutes les recettes connaissent une croissance positive en termes réel comme nominal. Les recettes propres gardent une allure assez linéaire contrairement aux recettes globales (baisse en 2008) du fait de l'évolution en dents de scie des dons (tableau 1.5 et graphique 1.2).

Tableau 5 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (courant et constant en milliards CFA)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
Total des recettes et dons (courant)	561,9	650,5	630,8	771,5	880,3	1047,2	1271,9	15%
Total des recettes propres (courant)	391,9	440,2	483,8	539,1	681,3	793,6	860,6	14%
Total des recettes et dons (constant base 1999)	509,0	576,2	511,8	611,5	679,1	765,6	890,6	10%
Total des recettes propres (constant base 1999)	355,0	389,9	392,6	427,3	525,6	580,1	602,6	9%

Source : IAP, septembre 2012

La pression fiscale permet de déterminer la capacité de l'État à mobiliser ses ressources propres. Elle correspond au rapport entre les recettes fiscales et le PIB. Il s'agit pour l'État de fixer un taux de pression fiscale qui lui permet de mobiliser au mieux les ressources nécessaires³. Le cadre indicatif de l'initiative Fast Track situe entre 14 et 18% le taux de pression fiscale dans le cas des pays en développement ne disposant pas de ressources pétrolières comme le Burkina Faso. Les critères de convergence de l'UEMOA, quant à eux, indiquent un taux de pression fiscale minimum de 17%. Le Burkina est encore loin ce seuil minimum puisqu'en 2012, le taux de pression fiscale se situait à 13,80%.

³ Une pression fiscale trop élevée découragerait l'investissement privé et donc la croissance

1.3.2. Les dépenses publiques du Burkina Faso

Entre 2006 et 2012, les dépenses totales de l'État ont augmenté de 12% ; à l'intérieur de celles-ci, les charges courantes de l'État ont globalement évolué plus vite que celles des investissements (12% contre 10%). Ainsi, le poids des dépenses courantes est supérieur à celui des dépenses d'investissement, à l'exception de 2010. Par ailleurs, sur toute la période, les recettes courantes de l'État sont demeurées supérieures aux dépenses courantes, indiquant ainsi que l'État peut non seulement financer ses charges courantes, mais aussi participer aux investissements.

De 2006 à 2012, la part des investissements financés et effectivement réalisés par les ressources propres de l'État est en moyenne de 53%, contre 45% pour le financement extérieur et 2% pour les transferts en capital. En clair, l'État finance plus de la moitié de ses dépenses d'investissement, le reste est essentiellement couvert par les financements extérieurs.

1.3.2.1. La situation des dépenses courantes

Tableau 6 : Évolution des postes de dépenses totales exécutées (en milliards de FCFA).

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
Dépenses et prêts nets	738,5	834,8	791,8	887,4	1043,8	1167,5	1419,5	12%
Dépenses courantes	387,3	450,3	455,2	463,0	497,7	629,1	761,3	12%
Salaires	159,9	187,6	198,8	228,4	245,8	281,4	319,9	12%
Biens et services	82,2	94,8	95,3	92,9	90,9	97,6	104,0	4%
Intérêts dus	17,3	13,1	12,7	17,2	22,8	28,6	20,6	3%
Transferts courants	127,8	154,8	148,4	124,5	138,1	221,4	316,8	16%
Dépenses d'investissements	365,9	383,3	325,0	430,0	552,3	535,7	665,1	10%
financements intérieurs	154,8	142,8	194,3	223,7	346,7	330,0	327,2	13%
Transferts en capital	2,6	32,9	2,8	9,9	3,8	3,8	6,3	16%
financements extérieurs	208,4	207,6	128,0	196,5	201,8	201,9	331,6	8%
Prêts nets	-14,6	1,2	11,6	-5,6	-6,2	2,7	-6,9	-12%

Source : IAP, septembre 2012

La part de dépenses courantes dans les dépenses totales a fluctué autour de 53% en moyenne sur les sept dernières années sans grande variation. Cela explique qu'un peu plus de la moitié du budget national est consommé par les dépenses courantes de l'État et 47% pour les dépenses en capital.

1.3.2.2. Le financement de l'éducation

De plus en plus, les secteurs sociaux tels que l'enseignement de base et la santé constituent une priorité de l'État et ont connu de ce fait un accroissement de leurs ressources financières.

Sur la période 2007 à 2011, le budget de l'État est passé de 681,08 milliards à 977,2 milliards de francs CFA soit un accroissement global de 143%, alors que ceux de l'enseignement de base et des enseignements secondaire et supérieur sont passés respectivement de 74,8 à 106 et de 42,6 à 64,9 milliards de francs CFA. Ainsi, l'enseignement de base a augmenté de 142% et les enseignements secondaire et supérieur de 152% sur cette période.

À la même période, la part du budget de l'éducation dans le budget national a été en moyenne de 17,7%, dont 11,2% pour le sous secteur de l'éducation de base et 6,7% pour le sous secteur de l'enseignement secondaire et supérieur.

Bien que d'autres secteurs restent tout aussi prioritaires que l'éducation, l'ancien cadre indicatif de l'initiative du Fast track (FTI), suggérait aux Etats en développement de consentir au moins 20% de leurs ressources budgétaires au secteur de l'éducation afin d'en faire leur principale priorité. Dans ce cas, le Burkina Faso doit fournir encore d'importants efforts afin d'y parvenir. Le tableau I.7, ci-dessous présente l'évolution des ressources publiques secteur de l'éducation dans le budget de l'Etat. Ces données montrent que le niveau d'allocation a toujours été en deçà des 20% préconisé par le FTI.

Cependant, les études prospectives montrent que la demande potentielle en matière d'éducation continuera à croître de façon importante.

Tableau 7 : Evolution de la part du budget de l'éducation dans le budget national (milliers FCFA)

Années	2007	2008	2009	2010	2011	TAAM
Budget MENA	74 872 445	81 926 022	89 651 732	106 950 251	106 054 948	9,09%
Dont CAST	24 791	23 848	15 131	13 867	16 627	
Budget MESSRS	42 643 103	44 345 274	51 756 687	64 026 338	64 965 145	11,10%
Budget MENA+MESSRS	117 515 548	126 271 296	141 408 418	170 976 589	171 020 093	9,83%
Budget total	681 084 171	694 804 215	874 039 693	890 109 105	977 206 382	9,45%
Budget Educ./Budget Tot. (%)	17,25%	18,17%	16,18%	19,21%	17,50%	0,36%

Source : Loi de Finances rectificative 2011, et IAP de septembre 2012

1.3.2.3. Dépenses publiques pour le secteur : son évolution et sa répartition

Le Burkina Faso est l'un des pays de la sous-région ouest-africaine qui présente une allocation budgétaire régulière assez élevée en faveur du sous-secteur de l'enseignement primaire⁴ (la moyenne africaine, ajustée à six années de scolarisation est de 44% alors que le Burkina réalise 58% en 2008), souvent au détriment des autres sous-secteurs qui n'ont bénéficié en 2010 que de 33,5% pour les enseignements post-primaire, secondaire, supérieur et la recherche scientifique et 3,3% pour le préscolaire et la petite enfance.

De ce point de vue, l'évolution des indicateurs de financement de l'éducation de base est en phase avec le Cadre Indicatif du Fast Track Initiative. Néanmoins, les progrès jusque là réalisés en termes de scolarisation ne reflètent pas ce niveau d'allocation de ressources, comparativement à d'autres pays à contexte similaire. En clair, à niveaux de dépenses égales, les autres pays obtiennent de meilleurs résultats en matière de scolarisation que le Burkina Faso.

⁴ Cf. UNESCO BREDIA, 2007, EPT en Afrique : l'urgence de politiques sectorielles intégrées, rapport Dakar +7, UNESCO, Dakar

Dans le cadre général de la redistribution des ressources budgétaires par secteur, l'éducation a vu sa part progresser de façon régulière pour atteindre 19,21% du budget de l'Etat en 2010 pour une norme internationale minimale de 20% à réaliser en 2000. De même, l'effort de financement du secteur de l'éducation à partir de la richesse nationale s'est traduit par un niveau de ressources équivalent à 3,95% du PIB en 2010 pour un niveau de 7% recommandé pour les pays de l'Afrique subsaharienne qui sont en retard de scolarisation.

Tableau 8 : Evolution du budget alloué à l'éducation (2005 à 2010) en millions de F CFA

Secteurs	Années	2005		2006		2007	
		Dotation	Réalisation.	Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation
MASSN		4 297	367	4 528	2 130	5 262	2 947
MEBA		80 972	6 190	85 268	16 610	93 707	20 079
	CAST/FSDEB	10 751	7 865	21 636	17 841	24 791	17 770
	FONAENF		1 607		7 426		3 847
MESSRS		37 579	2 599	43 270	23 723	58 628	27 029
Budget Education		133 599	18 628	154 702	67 730	182 388	71 672
Budget Etat		796 186	258 839	911 959	406 593	1 032 662	497 750
Education/ Budget Etat		16,77	7,19	16,96	16,65	17,66	14,39
Secteurs	Années	2008		2009		2010	
		Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation
MASSN		5 718	3 520	5 311	5 573	7 299	
MEBA		101 862	24 325	103 488	89 651	125 990	
	CAST/FSDEB	23 848	22 564	15 131	12 846	13 867	
MESSRS		64 771	29 402	56 681	51 756	74 069	
Budget Education		196 199	79 811	18 0611	159 826	221 225	
Budget Etat		1 008 730	502 166	1 219 606	876 047	1 162 865	

Source : MEF

Le secteur de l'éducation a bénéficié d'un financement global de 133,5 milliards en 2005 et 221 milliards en 2010, avec une bonne part consacrée aux investissements dans une fourchette de 35% et 44% dans la même période. Au regard des besoins encore importants en infrastructures scolaires pour l'amélioration de l'accès, cette part se justifie largement.

Au niveau du MENA, sur les 30% des ressources budgétaires qui vont aux investissements, 70% sont imputés sur financement extérieur, essentiellement sous forme de don. Cependant, sur la période 2008 - 2010, on constate un recul du niveau des investissements extérieurs du fait d'une baisse des montants⁵ du CAST/FSDEB.

1.4. Présentation générale du sous-secteur

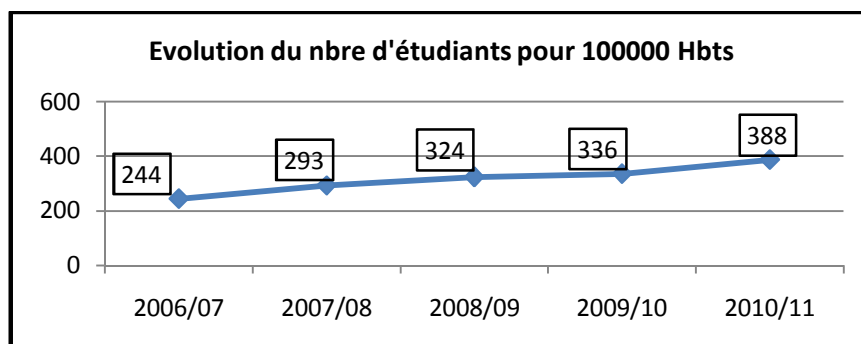
L'Enseignement supérieur accueille les titulaires de diplômes ou de titres de capacité de fin d'études de l'enseignement secondaire. Il comprend : les universités, les instituts supérieurs publics et privés et les Grandes Ecoles. Il est organisé en deux ou trois cycles selon les filières d'enseignement et de formation. L'enseignement supérieur est le dernier niveau du système éducatif formel. Une des missions essentielles de l'enseignement supérieur est de mettre à la disposition du pays des cadres de haut niveau en vue d'assurer efficacement le pilotage du développement économique et social. L'introduction du système « Licence, Master, Doctorat » (LMD) et sa généralisation constituent un enjeu majeur de la professionnalisation des formations dans nos structures d'enseignement supérieur.

⁵ Les montants des investissements extérieurs pour le MENA sont passés de 34,37 milliards en 2004 à 20,9 milliards en 2008.

1.4.1. Analyse du sous secteur de l'enseignement supérieur

1.4.1.1. Analyse de l'offre et de la demande

Graphique 1: Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants



Source : Annuaire statistiques DEP/MESSRS

En 2010/2011, sur 100 000 habitants, 388 sont des étudiants. Cet indicateur qui est en forte progression s'est accru de presque 60% en 4 ans. Malgré cette progression, on note une faiblesse des capacités d'accueil au vu des effectifs pléthoriques constatés dans les salles de cours et autres amphithéâtres.

Tableau 9 : Evolution des effectifs du supérieur

Effectif 2010/2011	Filles		Privé		Evolution 2009/2010		Evolution par rapport à 2006/2007	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	En %	Effectif	En %
60 998	19 886	33%	13 394	22%	9 832	19%	27 483	82%

Source : Tableau de bord de l'Enseignement supérieur - Année universitaire 2010/2011

En 2010/2011, l'ensemble des établissements publics et privés d'enseignement supérieur totalisait 60 998 étudiants, dont 78% dans les universités et grandes écoles publiques. Le privé accueille 13 394 étudiants.

1.4.1.2. Analyse de la qualité et de l'efficacité interne du supérieur

En 2010/2011, dans le public, le ratio étudiants/enseignant du supérieur était de 116 étudiants/enseignant. L'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso avait le plus faible ratio (82 étudiants/enseignant) et l'UK, le ratio le plus élevé (352). Dans le privé, le ratio étudiants/enseignant (372) était plus élevé qu'au public.

Au cours de l'année universitaire 2010/2011, la proportion des étudiants redoublants était de 15,05% ce qui signifie que moins de 1 étudiant sur 5 était redoublant. Cette proportion était de 13,9% pour les filles et de 15,61% pour les garçons.

Selon le statut, la proportion des redoublants du public était 4 fois plus élevée que celle du privé, soit 18% au public et 5% au privé. Cette proportion élevée dans le public était surtout liée aux étudiants de la 2^{ème} année (21%) et de 3^{ème} année (23%).

Selon les domaines d'études, les Lettres et arts avaient enregistré plus de redoublants avec 24%. L'Agriculture et l'Education avaient enregistré moins de redoublants avec respectivement 3% et 2%.

Tableau 10 : Proportion des redoublants dans l'enseignement supérieur en 2010/2011

Domaines	Proportions des redoublants		
	Filles	Garçons	Total
Education	1,74	2,55	2,43
Lettres et Art	18,68	26,66	23,97
Sciences sociales, Commerce et Droit	13,53	13,80	13,70
Sciences	16,07	19,52	18,98
Ingénierie industrie de transformation et production	3,87	4,78	4,65
Agriculture	1,53	3,86	3,24
Santé et protection sociale	13,40	16,82	15,63
Services	2,09	5,08	4,32
Total	13,90	15,61	15,05

Source : Tableau de bord de l'Enseignement supérieur - Année universitaire 2010/2011

Au nombre des facteurs qui inhibent la qualité de l'enseignement supérieur, on note entre autres : (i) son rendement interne très faible ; (ii) ses taux d'abandons et de redoublements élevés que l'on peut rattacher entre autres, à des conditions difficiles d'études (faiblesse des capacités d'accueil, insuffisance de logements pour étudiants, difficultés financières, insuffisance du personnel d'encadrement, la mauvaise orientation des étudiants, etc.).

Ces différentes situations ont pour conséquence l'engorgement des amphithéâtres et salles de cours, de travaux pratiques ou de travaux dirigés avec des effets négatifs sur les conditions d'apprentissage, l'excellence des formations universitaires offertes et le succès aux études.

1.4.1.3. Analyse de l'efficacité externe

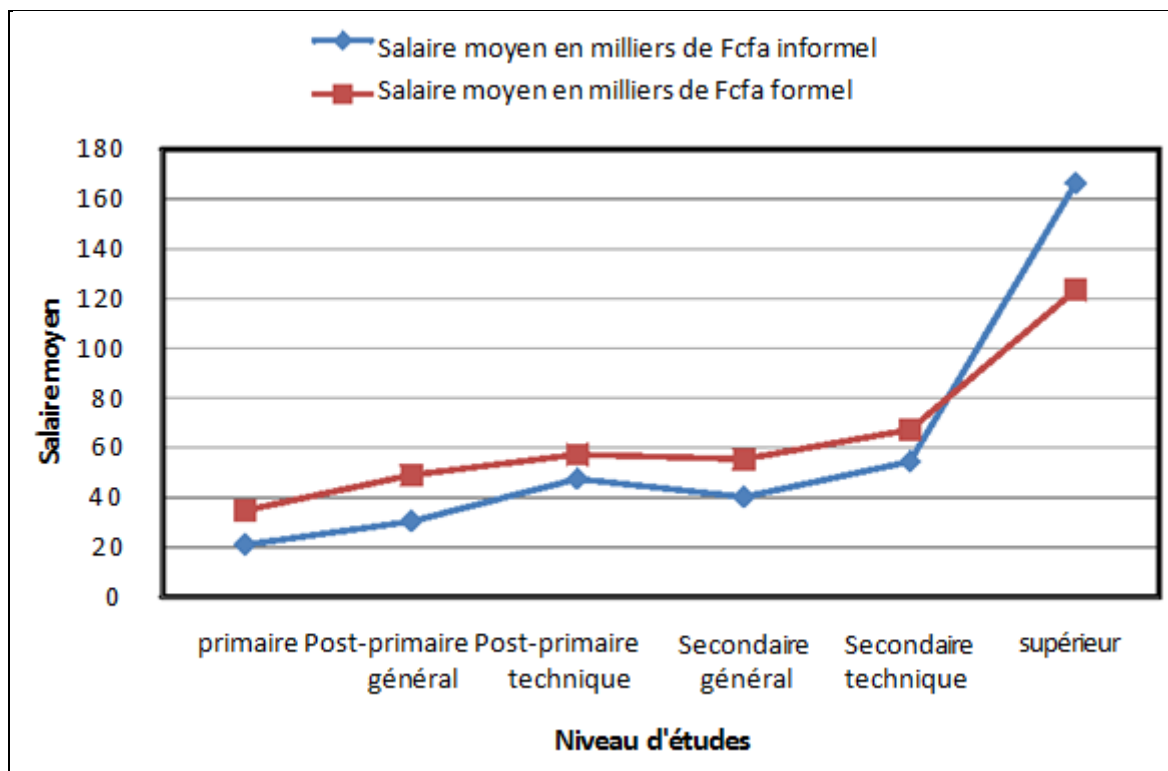
L'analyse de l'efficacité externe d'un système éducatif vise à traiter de l'impact du système d'un point de vue économique et social sur le développement du pays.

Plusieurs études ont montré l'importance de l'éducation dans l'acquisition de certains comportements socialement indiqués. Au Burkina, l'étude sur le Rapport d'état du Système Educatif National (RESEN) a révélé que, plus le niveau scolaire croît plus les individus adoptent des comportements respectueux de leur santé et de celle des autres ainsi que du niveau de vie de leur famille.

Par ailleurs, les statistiques indiquent que les niveaux de revenus sont fortement corrélés au niveau d'éducation, quel que soit le domaine dans lequel l'individu exerce (informel ou formel). Ainsi, plus le niveau d'instruction augmente, plus le revenu de l'individu augmente. Somme toute, l'atteinte du niveau post-primaire permet, dans le secteur informel, d'augmenter le salaire de près de 10% pour quelqu'un issu de l'enseignement général et de 17% pour quelqu'un issu du post-primaire technique.

On note par ailleurs, que le niveau d'enseignement supérieur permet d'atteindre un revenu moyen plus élevé dans l'informel, bien que globalement, les revenus du formel soient plus élevés que ceux de l'informel. Cela suggère que l'auto-emploi des formés du supérieur entraînerait une forte productivité dans le secteur informel.

Graphique 2 : Niveau de revenu et niveau de scolarité



Source : enquête 123, calcul INSD (salariés de 25 à 34 ans)

Malgré ces acquis, il y a une inadéquation entre la demande et l'offre d'éducation. La plupart des emplois sont occupés par des individus qui n'ont eu aucune qualification dans leur domaine d'intervention. L'école semble déconnectée des préoccupations de compétences professionnelles des agents économiques. Il y a du reste, plusieurs déséquilibres qui traduisent cet état de fait :

(i) déséquilibre entre enseignement général et enseignement technique et professionnel

Les élèves de l'enseignement technique ne font qu'environ 7% du total des élèves du secondaire. Or, sur une cohorte de 1000 bacheliers, seulement 52 ont accès à l'université. En raison de la faiblesse de l'offre aux études supérieures, la grande majorité des bacheliers ne peut accéder à des formations supérieures appropriées, pertinentes et significatives. À l'inverse, les seules portes d'emploi qui s'ouvrent à eux sont les concours de la fonction publique, où le nombre de places est limité. Pour l'année 2009, il y avait plus de 370 000 candidats pour 3 500 postes.

(ii) déséquilibre entre sciences sociales, sciences pures et ingénierie

La mise en relation de la structure des emplois actuelle et les profils des étudiants révèle un déséquilibre important entre les produits du système éducatif et la structure des emplois de 2003 à 2007. En 2007/2008, la répartition des étudiants de l'enseignement supérieur illustrée dans le tableau 2-7 ci-dessous se présente comme suit : sciences sociales et commerce (55%), lettres et arts (15%), sciences (16%), santé (7%), protection sociale et éducation (5%), agriculture (1%), ingénierie (1%), industrie, transformation et production (1%).

Tableau 11 : Répartition (en %) des étudiants par domaine d'études en 2007 et 2008

Domaines	2006/2007	2007/2008
Education	3,6	5,1
Lettres et arts	12,1	15,2
Sciences sociales, commerce, droit	57,2	54,7
Sciences	15,9	16,1
Ingénierie industrie, transformation, production	1,3	1,2
Agriculture	0,7	0,6
Santé et protection sociale	8,3	6,5
Service	0,8	0,5

Source : DEP/MESSRS, tableau de bord 2008

Ceci mène à une préoccupation. En effet, la structure des emplois en 2007 montre que les travailleurs se répartissent principalement dans les domaines suivant : Agriculture, chasse, sylviculture et pêche (67,4%) ; commerce, réparations, activités domestiques (17,1%) ; activités extractives (4,8%) ; activités de fabrication (3,2%) ; administration publique, éducation, social et santé (2,6%) ; construction (1,9%).

Tableau 12 : Répartition des travailleurs par branches d'activités en 2003, 2005 et 2007 (en %)

Domaines	2003	2005	2007
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	84,4	84,8	67,4
Activités extractives	0,5	0,3	4,8
Activités de fabrication	2	2	3,2
Production, distribution électricité, eau, gaz	0,3	0,2	0,2
Construction	0,7	0,6	1,9
Commerce, réparations, activités domestiques	7,3	7,2	17,1
Hôtels, restaurant	0,4	0,3	0,6
Transports, activités auxiliaires	0,6	0,6	0,7
Activités financières	0,2	0,4	0,6
Immobilier, location, services aux entreprises	0,2	0,3	0,7
Administration publique, éducation, social et santé	2,9	3,5	2,6

Source : INSD, Enquête Burkinabè sur les conditions de vie des ménages 2003 et enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA ñ QUIBB) 2005 et 2007, regroupement des auteurs

On note donc une quasi-opposition entre la répartition des étudiants dans les filières et celle des travailleurs dans les différentes branches d'activités. Cette structuration de la formation n'est en harmonie, ni avec la structure de l'économie burkinabè, ni avec la structure des emplois disponibles. Cette situation explique en partie, les défis liés au taux de chômage important chez les détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur. Le tableau 2-9 indique que ce taux est de 21,3% pour les diplômés du supérieur contre une moyenne nationale de 10,5%.

Tableau 13 : Taux de chômage chez les 25-34 ans par niveau d'éducation, année 2007

Niveau d'éducation	Occupés	Chômeurs	Total
Primaire et moins	90,5	9,5	100
Post-primaire général	82,5	17,5	100
Secondaire général	87,2	12,9	100
Supérieur	78,7	21,3	100
Post-primaire technique	92,4	7,6	100
Secondaire technique	92,3	7,7	100
Total	89,5	10,5	100

Source : Calcul de l'INSD à partir du QUIBB 2007

Toutefois, il apparaît de manière évidente, qu'il y a un déséquilibre quantitatif et qualitatif entre les profils de sortants du système éducatif et la structure des emplois disponibles. Le nombre d'emplois de cadres supérieurs et moyens (900 environ par an) représente moins du tiers du nombre de diplômés que produit l'enseignement supérieur par an.

1.4.1.4. Analyse de l'équité

Dans le domaine de l'éducation, la notion d'équité renvoie à une répartition juste et équitable des services éducatifs donnant ainsi la chance à tous les individus ou groupes d'individus d'accéder à un niveau déterminé du système éducatif dans des conditions équivalentes d'apprentissage, de réussite et d'accessibilité au marché de l'emploi ou du travail.

Au niveau de l'enseignement supérieur, on enregistre un nombre plus important d'étudiants que d'étudiantes. En effet, en 2010/2011, on notait 542 étudiants pour 100 000 personnes de sexe masculin inscrits dans les universités contre 244 étudiantes pour 100 000 personnes de sexe féminin.

En 2007/2008, la parité filles/garçons était respectivement de 0,78, au post-primaire, 0,57 au secondaire et 0,45, au supérieur.

Les disparités géographiques sont aussi significatives. En effet, seules trois régions sur 13 disposent d'une université. Pour la même période, on enregistrait également un fort déséquilibre entre les régions dans l'origine géographique des nouveaux inscrits à l'université. Les nouveaux inscrits provenant de la région du Centre représentaient 41% de l'effectif contre 0,7% au Sahel.

1.4.2. Atouts, opportunités et potentialités de développement du sous secteur

La loi d'orientation de l'éducation consacrant la réforme du système éducatif, la volonté affichée du Gouvernement de mettre l'enseignement supérieur au centre des priorités au niveau de la SCADD, sont des engagements politiques forts, qui constituent de bonnes opportunités pour le développement du secteur.

Par ailleurs l'amélioration du cadre macro-économique, avec un taux de croissance du PIB en hausse (5% en moyenne entre 2005 et 2009 et presque 8% en 2010), la maîtrise du niveau d'inflation à 2,6% et la reprise

des activités des industries extractives constituent des signes d'une bonne santé économique du pays, qui laissent espérer davantage de ressources pour le développement du sous secteur. A cela s'ajoute l'alignement du Burkina Faso à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide⁶. Toutes ces initiatives constituent pour le Burkina de bonnes opportunités en termes de financement additionnel pour son programme national de développement de l'enseignement supérieur.

1.4.2.1. Accroissement de l'offre et de la demande

Dans le souci d'ajuster les besoins de formation en enseignement supérieur aux structures habilitées en y conciliant l'offre et la demande de formation, la communauté éducative s'est dotée des outils et stratégies ci-après :

- un Plan de développement stratégique de l'Éducation de Base ;
- un engagement accru des parents pour la scolarisation ;
- une forte mobilisation de l'État et de ses partenaires pour rendre accessible et gratuite l'Enseignement de Base ;
- une déconcentration de l'enseignement supérieur.

1.5. Enjeux et défis du sous secteur

Le diagnostic du sous-secteur de l'enseignement supérieur a permis de dégager un certain nombre d'enjeux et de défis importants à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du PNADES :

1. Augmenter l'offre au supérieur tout en assurant la qualité

L'accroissement rapide de la demande commande que l'offre augmente au même rythme. Tout enjeu de la mise en œuvre du PNADES sera de mener de front la poursuite de la l'expansion du système de manière soutenable sans dégradation de la qualité de l'enseignement supérieur.

2. Intégrer les TIC dans le système éducatif

Dans tous les systèmes éducatifs modernes, les TIC sont utilisés aussi bien pour dispenser les enseignements que pour la gestion du système en vue d'en améliorer son rendement et sa qualité. Le coût et les changements structurels qu'une telle intégration impose, sont des défis auxquels le système doit faire face.

3. Assurer l'efficacité interne et l'efficacité externe du système

L'efficacité interne du système éducatif est mise à rude épreuve, depuis quelques années en raison de la forte pression de la demande. Par ailleurs, l'adéquation des formations avec la réalité du monde du travail est un souci majeur qu'il faut absolument prendre en compte pour crédibiliser davantage le système éducatif et contribuer à circonscrire les crises sociales qu'un taux de chômage croissant pourrait provoquer.

⁶ A Dakar et à Paris la Communauté Internationale a pris les engagements que tout pays qui dispose de plan crédible d'éducation ne manquera pas de ressources pour sa mise en œuvre.

4. Trouver des voies de motivation aux personnels et de recruter en nombre suffisant

Un des défis majeurs qui va se poser au système éducatif et de la recherche est celui de trouver les enseignants-chercheurs et les chercheurs en quantité et en qualité suffisantes et surtout de pouvoir les maintenir dans le système. La revalorisation du statut de l'enseignant-chercheur et du chercheur est le chemin par lequel il faut nécessairement passer.

5. Assurer un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes

Le coût social et économique des crises récurrentes de l'enseignement supérieur ne fait que ralentir la progression du système. Un défi majeur du présent plan est de renforcer le dialogue social entre les différents acteurs, notamment les organisations de la société civile, les organisations syndicales et les étudiants, pour réduire et prévenir les crises.

6. Assurer l'équité du système

L'existence de nombreuses disparités (disparités liées au genre et disparités régionales) et d'étudiants en difficulté constituent un autre défi important et situe sur l'ampleur des déséquilibres socio-économiques dans notre pays. Ce défi peut être amoindri par la mise en place d'un système équitable en vue de garantir un accès équitable aux institutions d'enseignement supérieur dans tout le pays.

7. Réussir la réforme du système LMD

La réforme du système éducatif est un des chantiers du gouvernement et dans ce sens, certaines options sont déjà prises

Le dispositif, l'organisation de la recherche et la qualité des chercheurs sont des atouts importants pour le Burkina. Les coûts récurrents pour garantir l'efficacité de ce système sont énormes et ne se justifieraient que si les ressources financières sont disponibles pour le financement des activités de recherche et leur accompagnement. Or, la recherche manque cruellement de telles ressources, dont la disponibilité serait un facteur positif pour la productivité du système.

8. Développer une politique pour la valorisation intensive des résultats de recherche et d'innovation

Depuis la nationalisation de la recherche dans les années 70, les différentes structures de recherche et d'innovation publiques et privées ont généré chacune dans son domaine de nombreux résultats. Dans la nouvelle politique de la recherche, ces résultats bien exploités et valorisés auront un impact positif sur le développement économique et social du Burkina Faso.

9. Transformer efficacement les ressources financières en résultats

Du point de vue de la gestion administrative et financière, la mise en relation des besoins de financement par rapport au volume des ressources mobilisées aux différents niveaux du système, montre un manque de relation fonctionnelle entre les besoins et les allocations.

Par ailleurs, la mise en œuvre des différents programmes précédents (PDDEB, PEPP, etc.) a permis d'observer des difficultés à absorber convenablement les crédits pour plusieurs raisons : longueur des procédures de passation des marchés, faible capacité des entreprises locales, faible capacité d'anticipation des gestionnaires, longs délais de déblocage dans les procédures des partenaires, etc.

Pour relever ce défi, il s'agira de créer un compte d'affectation spéciale, et prendre en compte l'alignement des partenaires sur les procédures nationales, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

12. Finalement, le PNADES entend promouvoir l'égalité entre les sexes. Cette priorité est soutenue par une double approche qui consiste à intégrer les questions relatives à l'égalité entre les sexes dans les différents programmes d'action annuels et à favoriser les initiatives visant la représentation des femmes au niveau du personnel enseignant, des effectifs d'étudiants dans les divers domaines scientifiques et de la recherche ainsi qu'en matière de recrutement du personnel ATOS.

II. JUSTIFICATION DU PNADES

L'enseignement supérieur doit compter parmi nos priorités nationales. Le PNADES repose sur ce postulat exprimé par le Premier Ministre lors des États généraux sur l'enseignement supérieur tenue du 13 au 15 juin 2013 à Ouagadougou. Aussi, dans le monde entier, l'économie moderne se transforme et se développe grâce à un substrat d'enseignement supérieur et la recherche, faisant de celui-ci un atout concurrentiel par excellence. Le Burkina Faso se doit donc de diversifier les possibilités de formation offertes aux étudiants. L'éducation occupe une importance intrinsèque dans la formation du potentiel de chaque burkinabé. Il en est de même de la recherche et de l'innovation qui restent au cœur de l'économie. De nos jours, au Burkina Faso, beaucoup d'emplois nécessitent une formation universitaire. Ce transfert de compétences et d'habileté justifie l'urgence du PNADES. Pour ce faire, nous devons doter le Burkina Faso d'un système d'enseignement supérieur efficace qui garantit une offre d'éducation de qualité à un nombre important de demandeurs.

Les orientations inscrites au PNADES visent à assurer la cohérence des politiques et des stratégies sectorielles, des actions et des ressources des institutions d'enseignement supérieur. Dès lors, les principaux changements visés par le PNADES s'articulent autour de : l'accroissement de l'offre, l'amélioration de l'excellence de la formation, l'accès des étudiants à de meilleures prestations sociales, l'implantation d'une gouvernance moderne, l'accès à des espaces de recherche de qualité et la promotion de la coopération universitaire.

III. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du PNADES a été une démarche itérative faite de travaux en commissions techniques suivis d'adoptions par l'ensemble du comité. Elle a privilégié les approches consensuelles et a connu les étapes ci-après :

1. la mise en place du comité
2. les rencontres de cadrage
3. la collecte des données
4. l'atelier d'élaboration
5. la validation technique
6. la finalisation.

Tout au long du processus, le comité technique et le secrétariat de rédaction du PNADES ont régulièrement rendu compte au Ministre des enseignements secondaire et supérieur de l'évolution des travaux de formulation du plan.

Dans le cadre de l'élaboration du PNADES, le comité technique sur instruction du Ministre des enseignements secondaire et supérieur a établi diverses approches afin de favoriser la prise en compte des préoccupations et des défis de l'enseignement supérieur.

Ainsi, le document du PNADES résume les différentes mesures préconisées pour améliorer les institutions d'enseignement supérieures public.

L'élaboration du PNADES s'est fondée sur le diagnostic établi par la politique sous-sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, les travaux du CAR et des généraux de l'enseignement supérieur.

Le modèle de simulation qui a servi de base à la planification a été élaboré en prenant en compte le développement intégré des institutions d'enseignement supérieur. Certaines d'entre elles doivent travailler à réduire les effectifs à une proportion raisonnable (trente mille étudiants par université).

Les hypothèses de projection ont été formulées à partir des variables suivantes :

- **Nouveaux bacheliers** : ils sont déterminés sur la base des projections de nouveaux bacheliers de l'année 2012/2013. Ainsi, 27 995 nouveaux bacheliers sont attendus en 2014/2015 ; 44 191 en 2017/2018 et 75 125 en 2020/2021 enfin 137 333 en 2023/2024.
- **Bénéficiaires des œuvres sociales** :
 - La bourse est établie sur la base de 10% des nouveaux bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur public.
 - Sur la base des résidents dans les cités universitaires en 2012/2013, les projections donnent 6 132 nouveaux étudiants à loger en 2014/2015, puis 10 741 en 2017/2018, 20 167 en 2020/2021 et enfin 38 511 en 2023/2024 ;

- les effectifs d'étudiants bénéficiaires de repas passent de 28 943 en 2014/2015 à 46 163 en 2017/2018, à 80 993 en 2020/2021, et enfin à 146 898 en 2023/2024 ;
- sur la base du nombre d'étudiants transportés par jour en 2012/2013 à l'université polytechnique de Bobo, il est attendu que 3 341 nouveaux étudiants soient transportés en 2014/2015, contre 4 064 en 2017/2018, et 4 780 en 2020/2021, et enfin 5 489 en 2023/2024.
- **Personnel enseignants** : les projections prennent en compte le ratio enseignant / étudiants et enseignants/ filières. Ainsi de 1832 enseignants permanents et 2176 enseignants en vacation et heures supplémentaires en 2011-2012, les projections donnent respectivement 2587 et 3561 en 2017/2018 ; en 2020 ils atteindront 3777 et 5595 et en 2023, ils seront de 5960 et 9249.
- **Personnel ATOS** : de 1127 ATOS en 2012, le besoin en personnel de cette catégorie passe de 1687 en 2017 à 2641 en 2020 pour s'établir à 4345 en 2023.
- **Infrastructures** : Elles concernent les amphithéâtres, les cités et restaurants universitaires. Le nombre cumulé de places en 2012-2013 est de 54 215 pour les amphithéâtres, 4354 lits pour les cités, 2485 places dans les restaurants et 2854 places pour le transport. Ces chiffres passent respectivement à 100 794, 13 234, 9316 et 4304 en 2020 pour se retrouver dans les proportions de 182 683, 30 795, 21 115 et 5 254 en 2023.

IV. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU SOUS SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le caractère de priorité nationale de l'éducation au Burkina Faso est régulièrement affirmé dans tous les documents de politique éducative⁷. La réforme du système éducatif, adoptée en 2007, consacre au système éducatif la capacité à assurer un équilibre d'ensemble dans la formation du capital humain et du développement de l'Homme.

4.1. Vision du sous secteur de l'enseignement supérieur

La vision du PNADES est que : « à l'horizon 2023, le Burkina Faso dispose d'un enseignement supérieur démocratique, performant et inclusif, ouvert sur la sous-région et le monde, permettant à l'individu d'acquérir des compétences à même de contribuer au développement socio-économique du pays ».

Tout particulièrement, les universités publiques doivent devenir des pools de références i pour tout ce qu'incarne le Burkina Faso, à savoir des universités ancrées dans leur environnement, ouvertes sur la sous-région et le monde, se démarquant par leur quête de l'excellence dans le domaine de la recherche, la qualité

⁷ Loi N° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation du système éducatif burkinabè, Lettre de politique éducative adopté par décret n°2008-681/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN/MJE du 3 novembre 2008, etc.

des apprentissages, la passion pour l'innovation, le savoir et le savoir faire, l'accueil de la diversité. L'élaboration et la mise en œuvre du PNADES se feront en partenariat en incluant les acteurs de la communauté universitaire, y compris les représentants des étudiants et des syndicats d'enseignants, la société civile, et les professionnels du secteur privé.

4.2. Principes directeurs du PNADES

Pour atteindre cette vision, le PNADES se fonde sur les principes de base édictés dans la politique sous sectorielle, à savoir :

1. le développement des offres de formation en lien avec l'évolution socio économique du Burkina Faso, à travers un curriculum réformé;
2. l'amélioration de l'encadrement juridique de l'enseignement supérieur ;
3. la démarche participative dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNADES ;
4. la mobilisation optimum de ressources internes et externes au profit du sous secteur visant une amélioration générale de l'efficacité ;
5. la bonne gouvernance dans le pilotage et la gestion des ressources.

V. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Destinés à orienter le contenu de développement de l'enseignement supérieur, les cadres de programmation stratégiques précisent les directions privilégiées par le PNADES et concernent cinq axes stratégiques. Ces cinq programmes assurent la promotion et l'égalité des genres et se déclinent comme suit:

Axe 1 : développement de l'accès à l'enseignement supérieur ;

Axe 2 : développement de la qualité de l'enseignement supérieur ;

Axe 3 : développement de la recherche universitaire ;

Axe 4 : amélioration de la fourniture des services sociaux ;

Axe 5 : amélioration de la gouvernance de l'enseignement supérieur.

VI. OBJECTIFS

Pour relever les défis du sous secteur de l'enseignement supérieur le PNADES poursuit les objectifs déclinés ci-dessous.

6.1. Objectif général du PNADES

L'objectif général du PNADES est de mettre à la disposition du gouvernement un référentiel de programmation, de suivi et d'évaluation des programmes et actions qui seront entrepris sur la période 2014-2023 au profit de l'enseignement supérieur pour assurer son développement quantitatif et qualitatif.

6.2. Objectifs spécifiques du PNADES

Le PNADES poursuit les objectifs spécifiques suivants :

1. améliorer l'accès à l'enseignement supérieur;
2. améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur;
3. développer la recherche et la coopération universitaire;
4. renforcer la fourniture des services sociaux;
5. améliorer la gouvernance de l'enseignement supérieur.

VII. PROGRAMMES

7.1. Programme n°1 : Accès à l'enseignement supérieur

Il s'agit dans le cadre de ce programme d'accroître les capacités d'accueil par la construction et l'équipement de nouvelles universités, des amphithéâtres, des salles de cours et salles spécialisées, la réfection et la réhabilitation de certaines infrastructures, le recrutement des enseignants, des personnels administratifs et de soutien technique. Le programme comporte trois (03) sous programmes:

- i) construction et équipement des infrastructures;
- ii) diversification des offres de formation au supérieur;
- iii) accroissement des ressources humaines.

7.2. Programme n°2 : Qualité de l'enseignement supérieur

La qualité de l'éducation renvoie au renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage scolaire et universitaire. Ainsi le programme qualité s'articule autour de quatre (04) sous programmes:

- i) promotion de la mise en œuvre du LMD;
- ii) l'environnement pédagogique des étudiants et des enseignants du supérieur;
- iii) compétences professionnelles des enseignants;
- iv) l'intégration des Technologies de l'information et de la communication.

7.3. Programme n°3 : Recherche et coopération universitaire

Le programme de recherche et coopération universitaire est constitué de deux (02) sous programmes:

- i) développement de la recherche universitaire;
- ii) développement de la coopération universitaire.

7.4. Programme n°4 : Fourniture des services sociaux

La fourniture des services sociaux vise l'amélioration des conditions de vie des étudiants et comprend six (06) sous programmes:

- i) accès des étudiants aux prestations sociales;
- ii) promotion des activités sportives, culturelles et des loisirs;
- iii) santé et appuis spécifiques aux étudiants et étudiantes en situation particulièrement difficile ou de handicap;
- iv) prévention de la violence, la toxicomanie et l'incivisme en milieu universitaire;
- v) information, appui conseils et orientations;
- vi) renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge des œuvres sociales.

7.5. Programme n°5 : Gouvernance de l'enseignement supérieur

La gouvernance vise un meilleur pilotage de l'enseignement supérieur. Il est composé de quatre (04) sous programmes:

- i) réformes institutionnelles et amélioration de la gouvernance des universités;
- ii) renforcement et autonomisation financière des universités;
- iii) gestion des ressources humaines et formations;
- iv) pilotage et mise en œuvre du PNADES.

VIII. COUTS ET FINANCEMENT DU PNADES

8.1. Le coût du PNADES à partir du modèle de simulation financière

Le coût de financement du PNADES tel qu'il résulte des différents programmes en annexe est de 1 126,685 milliards de F CFA, soit une moyenne de 113 milliards par an.

8.2. Le financement du PNADES

Le financement du PNADES sera assuré sur les ressources propres du budget de l'État, les ressources nationales privées et sur les ressources extérieures.

Le Gouvernement entend lancer un emprunt obligataire et faire un plaidoyer pour la prise en compte de l'enseignement supérieur dans leurs priorités.

Par ailleurs, le mode de réalisation des infrastructures et d'affectation des ressources méritent des corrections pour obtenir de meilleure qualité et de meilleur rendement. C'est ainsi qu'une agence nationale des investissements sera créée.

Pour garantir le financement du PNADES, l'État Burkinabè en assurera au moins 75%, laissant ainsi le financement du gap aux ressources, privées nationales et extérieures.

Tableau 14: Répartition du coût du PNADES par programme et par phase

Programmes	Libellé des programmes	Coût total (milliers FCFA)			TOTAL BUDGET (milliers FCFA)	Proportion
		S/Total 1ère phase	S/Total 2ème phase	S/Total 3ème phase		
BUDGET TOTAL PNADES 2014-2023		661 251 753	275 592 618	189 841 464	1 126 685 835	100%
01	ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	311 104 678	141 679 580	23 578 000	476 362 258	42%
02	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	43 130 000	6 850 000	3 300 000	53 280 000	5%
03	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE	89 810 000	17 740 000	26 710 000	134 260 000	12%
04	FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX	201 736 075	99 226 038	128 506 464	429 468 577	38%
05	GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	15 471 000	10 097 000	7 747 000	33 315 000	3%

Source : Auteurs

Le tableau ci-dessus présente le budget prévisionnel du PNADES par programme, par phase et la proportion de chaque programme.

Le programme **Accès à l'enseignement supérieur** représente 42 % du budget, suivi de celui de la **Fourniture des services sociaux** avec 38%. La **Gouvernance** est le programme le moins doté avec 3% des prévisions budgétaires.

Il importe de préciser que le coût élevé du programme **Accès** est essentiellement lié à la réalisation de la quasi-totalité des infrastructures et de leurs équipements nécessaires à la mise en fonction des structures universitaires.

Tableau 15: répartition du coût du PNADES par programme et sous programmes et par phases (en milliers FCFA)

Progra mmes	Libellé des programmes				Coût total (milliers FCFA)			TOTAL BUDGET
					S/Total 1ère phase	S/Total 2ème phase	S/Total 3ème phase	(milliers FCFA)
BUDGET TOTAL PNADES 2014-2023					661 251 753	275 592 618	189 841 464	1 126 685 835
01	ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				311 104 678	141 679 580	23 578 000	476 362 258
	0101	Constructions et équipements d'infrastructures			305 273 070	138 958 960	23 578 000	467 810 030
		010101	Construction de nouveaux instituts, écoles et universités		190 847 700	112 428 600	19 810 000	323 086 300
		010102	Equipements des nouveaux instituts, écoles et universités		39 414 770	26 530 360	3 768 000	69 713 130
		010103	Construction et équipement d'infrastructures dans les universités et instituts existants		75 010 600	0	0	75 010 600
			Université de Ouagadougou		19 956 000	0	0	19 956 000
			Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso		16 171 000	0	0	16 171 000
			Université de Koudougou		14 519 000	0	0	14 519 000
			Université de Ouaga II		21 635 000	0	0	21 635 000
			Institut Des Sciences		2 729 600	0	0	2 729 600
	0102	Sous-programme 2: Diversification des offres de formations			1 800 000	1 800 000	0	3 600 000
	0103	Sous-programme 3 : Ressources humaines			4 031 608	920 620	0	4 952 228
02	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				43 130 000	6 850 000	3 300 000	53 280 000
	0201	Sous programme 1 : Promotion de la mise en œuvre du LMD			5 030 000	1 700 000	2 550 000	9 280 000
	0202	Sous-programme 2 : Environnement pédagogique des étudiants et des enseignants			34 090 000	4 690 000	50 000	38 830 000
	0203	Sous-programme 3 : Compétences professionnelles des enseignants			520 000	260 000	390 000	1 170 000
	0204	Sous-programme 4: Intégration des TICs dans l'enseignement supérieur			3 490 000	200 000	310 000	4 000 000
03	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE				89 810 000	17 740 000	26 710 000	134 260 000
	0301	Développement de la recherche universitaire			88 210 000	16 940 000	25 510 000	130 660 000
	0302	Développement de la coopération universitaire			1 600 000	800 000	1 200 000	3 600 000

04	FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX				201 736 075	99 226 038	128 506 464	429 468 577
	0401	Sous-programme 1: Accès des étudiants aux prestations sociales			189 864 845	93 985 423	115 614 549	399 464 817
	0402	Sous-programme 2: Promotion des activités sportives, culturelles et des loisirs			6 000 000	1 650 000	5 030 000	12 680 000
			Universités existantes		3 310 000	350 000	1 405 000	5 065 000
			Nouvelles Universités/Instituts/ Ecoles		2 690 000	1 300 000	3 625 000	7 615 000
	0403	Sous-programme 3: Santé et appui spécifiques aux étudiants en situation particulièrement difficile et/ou de handicap			4 322 000	3 036 000	7 085 000	14 443 000
	0404	Sous-programme 4: Prévention de la violence, la toxicomanie et l'incivisme en milieu universitaire			10 030	15	15	10 060
	0405	Sous-programme 5: Information, appui-conseil et orientation			108 000	30 000	45 000	183 000
	0406	Sous-programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles des structures en charges des œuvres sociales			1 431 200	524 600	731 900	2 687 700
05	GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				15 471 000	10 097 000	7 747 000	33 315 000
	0501	Sous-programme 5.1 : Réformes institutionnelles des universités et amélioration de la gouvernance universitaire			3 890 000	2 500 000	1 650 000	8 040 000
	0502	Sous-programme 5.2 : Renforcement de l'autonomisation financière des universités			2 080 000	1 000 000	1 500 000	4 580 000
	0503	Sous-programme 5.3 : Gestion des ressources Humaines et formation			1 000 000	400 000	600 000	2 000 000
	0504	Sous-programme 5.4 : Pilotage et mise en œuvre du PNADES			8 501 000	6 197 000	3 997 000	18 695 000

Source : Auteurs

8.3. Principales mesures de réforme

Pour une mise en œuvre réussie du PNADES, il est nécessaire d'opérer des réformes suivantes

- réussir la réforme LMD ;
- créer le vivier d'enseignants du supérieur avec le recrutement des ATER et la dynamisation des écoles doctorales ;
- réformer la gouvernance des universités ;
- renforcer le dialogue social par la création de structure de veille et de prévention des crises ;
- la création d'un compte d'affectation spécial du trésor ;
- la création de l'agence nationale des investissements.

IX. MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI EVALUATION

9.1. Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le présent plan va s'appuyer non seulement sur un Plan d'action quadriennal (2014-2017) et deux plans triennaux (PAT) glissants (2018-2020 et 2021-2023). Chaque année, un plan d'action annuel sera élaboré de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes.

Le PAT identifie toutes les transformations à opérer à moyen terme dans chaque programme pour permettre aux universités de mettre en œuvre efficacement leur plan de développement stratégique.

Les plans d'actions annuels développent les actions des programmes en activités pour la tranche annuelle. Ils découlent du plan d'action triennal et permettent de prendre en charge les activités non exécutées de l'année N-1. En outre, pour réussir la réalisation des infrastructures universitaires et les mettre à la disposition des universités à temps, il sera créé une agence nationale des investissements. Un décret pris en conseil de ministre déterminera les statuts de ladite agence.

9.2. Mécanisme de suivi

Le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PNADES s'inscrit dans le dispositif de pilotage de la SCADD. En effet, le suivi de la mise en œuvre du plan sera assuré par un comité de pilotage présidé par le Ministre des Enseignements secondaire et supérieur. Le comité de pilotage sera composé des représentants des universités, des Ministères partenaires, de la société civile, de l'enseignement supérieur privé, des partenaires techniques et financiers. Ledit cadre assure la supervision de la mise en œuvre des référentiels de planification du plan. Il est assisté d'un secrétariat permanent chargé : i) d'appuyer, de suivre et d'analyser les réalisations du PNADES ; ii) préparer les rapports périodiques à soumettre aux revues (à mi-parcours et annuelle) ; iii) proposer toutes mesures et actions susceptibles d'améliorer l'exécution du PNADES. Des textes réglementaires viendront préciser leurs compositions, attributions et fonctionnement.

9.3. Mécanismes d'évaluation

Le cadre de résultats et le cadre logique sont les principaux outils de suivi de la mise en œuvre du PNADES dans le contexte de la SCADD. Les rapports de suivi (à mi-parcours et annuel) seront élaborés selon le canevas type de la SCADD qui permet d'évaluer les performances du sous secteur de l'éducation et d'observer l'évolution annuelle des indicateurs clés de la matrice de performance de la SCADD.

Le PNADES fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours dans le contexte de l'évaluation de la SCADD en 2015 pour mesurer l'impact de sa mise en œuvre sur le secteur et sur la société dans son ensemble.

9.4. Pilotage du PNADES

Le comité de pilotage du PNADES sera assuré par un secrétariat permanent. Il est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre du PNADES. Dans le cadre du PNADES, il sera créé également une agence nationale des investissements avec pour vocation la réalisation des infrastructures universitaires. Des textes réglementaires viendraient préciser les attributions et le fonctionnement de ces deux structures.

X. RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION

Il y a un certain nombre de risques qui pèsent sur la réalisation du PNADES, dont les plus importants sont les suivants :

La mise en œuvre du PNADES nécessite la mobilisation d'importantes ressources aussi bien internes et externes dont les niveaux sont soumis à de nombreux aléas, au-delà de l'influence des acteurs et partenaires de l'enseignement supérieur. La mobilisation des ressources nationales dépend de nombreux facteurs dont la conjoncture économique et les contraintes ou orientations des pays donateurs. Son inscription dans un cadre de dépense à moyen terme devrait permettre d'assurer une prévisibilité des financements extérieurs.

En effet, une faible croissance économique sur plusieurs années dans la période de mise en œuvre du PNADES compromettrait aussi la capacité de financement de l'État alors que ce dernier devrait être de plus en plus présent dans le financement de son système éducatif. On peut espérer que les effets de la consolidation du capital humain en marche depuis plus d'une décennie cumulés avec le développement du secteur minier permettront à l'État de diversifier ses sources de revenus.

Jusqu'à présent, le secteur privé productif a peu participé au financement de l'enseignement supérieur au Burkina Faso et si de nouvelles approches et mesures attrayantes ne sont pas prises, cette situation risque de perdurer dans la période du PNADES et la contribution de ce secteur au financement de l'enseignement supérieur serait alors insuffisante par rapport au niveau souhaité voire inexistante. Il est essentiel donc de développer des mécanismes de concertation avec le secteur privé pour qu'il participe à la définition des priorités en matière de formation et qu'il accepte de jouer sa partition en matière de financement.

Les crises externes

Le secteur de l'éducation fait souvent les frais des crises nées en dehors de son sein. La diversité des acteurs et leurs sensibilités encouragent la transposition des crises externes vers le système éducatif. Dans bien des cas, cela vient exacerber les tensions déjà existantes dans le système et qui ont un impact sur les problèmes d'efficacité interne et de gouvernance.

Les faibles capacités de l'économie à générer des emplois

L'amélioration de l'efficacité externe peut être contrariée par le problème de compétitivité de l'économie dans différents secteurs de l'économie. Dans ces conditions, sa capacité à créer des emplois est entravée, ce qui joue sur l'efficacité externe du système.

La pauvreté

La participation des ménages au financement du système éducatif est indispensable pour l'atteinte des objectifs. Les parents pauvres, même avec une bonne volonté, auront du mal à participer à cet effort. Il s'agit surtout des parents ruraux dont les revenus sont soumis aux aléas climatiques. Or, sans contribution des parents, il sera difficile de relever les défis et de consolider les acquis.

Des programmes ambitieux d'accroissement des revenus des ménages, surtout en milieu rural, sont nécessaires pour minimiser ce risque.

La faible adhésion de l'ensemble des acteurs

L'adhésion des acteurs est essentielle dans la mise en œuvre réussie du PNADES. Pour que cela soit une réalité, il est nécessaire d'obtenir l'adhésion de ces derniers à agir de manière concertée avec l'État et avec plus de synergie, à tous les niveaux. Pour que cette adhésion, cette concertation et cette synergie d'action se concrétisent, le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PNADES intègre tous les acteurs aux niveaux : central, déconcentré.

Le risque lié à la faible capacité des acteurs à mettre en œuvre les réformes

La mise en œuvre du PNADES appelle un certain nombre de réformes structurelles.

La réussite de ces réformes est tributaire des résultats des négociations entre le gouvernement et les organisations de défense des intérêts des personnels de l'éducation. Des conflits répétés entre ces deux entités du fait des changements à opérer, constituent aussi une source qui compromettrait la réussite du PNADES. Pour atténuer ce risque, les cadres de dialogues devront être exploités à bon escient. Des séminaires et des commissions bipartites pourraient être convoqués en cas de besoin.

conclusion

Bien mené, le PNADES est la meilleure voie pour gérer efficacement les universités publiques. Il demande cependant plusieurs sacrifices. Il faut de la transparence, des moyens financiers et humains, une meilleure formation des acteurs, une bonne communication et un engagement de la communauté universitaire.

Dans ce sens, il est important de mieux connaître et respecter le rôle et les fonctions dévolus aux principaux organes de gouvernance des universités. Dans cette perspective, le PNADES devrait jeter les bases d'un modèle de gouvernance des universités burkinabè fondé sur l'autonomie, la responsabilisation, afin qu'elles deviennent des institutions vitales pour l'avenir du Burkina Faso.

Il importe de noter que les différentes orientations du PNADES ont fait l'objet d'un consensus par l'ensemble des acteurs à travers les différentes concertations. Sa mise en œuvre se fera selon l'approche programme.

La réussite des différents programmes ambitieux nécessite la mise en œuvre effective des actions stratégiques contenues dans les différents programmes et sous programmes. Les facteurs de risque identifiés dans le PNADES doivent être atténués par des mesures idoines. Il s'agit notamment de mettre en place des mécanismes de financement appropriés dans un contexte de rareté des ressources et de mobilisation de tous les acteurs pour obtenir leur adhésion aux réformes proposées.

La réalisation du PNADES sera l'occasion d'affirmer la volonté du gouvernement de faire de l'enseignement supérieur un des piliers du développement économique.

Références bibliographiques

DOCUMENTS

- Burkina Faso (2010) :** Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Burkina Faso (2012) :** Politique Nationale de population 2010-2030, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- DEP/MESSRS :** Annuaire statistique 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 ;
- Office du BAC :** Annuaire de l'Office du Baccalauréat 2002 à 2012 ;
- MESSRS (2010) :** Politique sous-sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique ;
- MEBA (1999) :** Plan décennal de développement de l'éducation de base 2000-2009, *document initial*, 57p ;
- MEBA (2007) :** Plan décennal de développement de l'éducation de base, phase II (2008-2010), 77p ;
- MEBA (Novembre 2007) :** Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) 2008-2010 du MEBA ;
- MEBA (2007) :** Cadre partenarial entre le gouvernement du Burkina Faso et ses Partenaires techniques et financiers (P.T.F) du secteur de l'éducation de base, *Ouagadougou, 27 juin 2007*, 12p ;
- MEF (de 2001 à 2010) :** programmes d'investissements publics ;
- MENA (2012) :** La stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes naturelles au Burkina Faso ;
- CIDD (2012) :** Etude sur les universités du Burkina Faso ;
- Psacharopoulos, George et Woodhall, Maureen (1988) :** L'éducation pour le développement. Une analyse des choix d'investissement. Paris. Economica.

RAPPORTS

- MENA (2011) :** Enquête d'opinion sur la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) ;
- PASEC (2009) :** « Les apprentissages scolaires au Burkina Faso : les effets du contexte, les facteurs pour agir », *Ouagadougou, septembre 2009*, 2 p ;
- PDDEB (2004) :** Quatrième mission conjointe MEBA/PTF de suivi du PDDEB, *30 Novembre au 3 Décembre 2004*, 17p ;
- Premier Ministère BF (2012) :** Rapport de synthèse des actions urgentes à entreprendre en vue de la normalisation du fonctionnement des institutions d'enseignement supérieur du Burkina Faso, *Comité ad hoc de réflexion (CAR) sur l'université burkinabè* ;

LOIS

- Loi n° 013/96/ADP du 9 mai 1996** portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso ;
- Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998**, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique ;
- Loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007** portant loi d'orientation de l'éducation du Burkina Faso ;
- Loi n° 019-2005/AN du 18 mai 2005**, portant modification de la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;

DÉCRETS

Décret n° 2010-560/PRES/PM/MESSRS du 21 septembre 2010 portant adoption de la politique sous-sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique ;

Décret n° 2011-949/PRES/PM/MESS du 30 novembre 2011 portant organisation du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur ;

ARRÊTÉS

Arrêté n°2012-020/PM/SG du 21 juin 2012 portant mise en place d'un comité ad hoc de réflexion (CAR) sur l'université burkinabè ;

Annexe 1 : Cadre Logique

Cadre logique

Déroulement de la formulation du PNADES

Annexe 2 : Coordination et rédaction du PNADES

Annexe 3 : Processus consultatif

Juin 2011 Symposium sur le LMD

Octobre 2012 comité Adöhoc sur löenseignement supérieur

Avril 2013 atelier sur le LMD et atelier préparatoire des documents de base des États généraux de löenseignement supérieur

13 au 15 Juin tenue des États généraux de löenseignement supérieur

26 juin au 5 juillet 2013 rédaction du document du PNADES

Restitution et amendement du document du PNADES

Présentation du PNADES en conseil de cabinet

Annexe 4 : Comité technique du PNADES

Conseiller technique Foro Robert, Président

Annexe 5 : Équipe de rédaction

Bamouni Bourahima

Bamouni, Charles Karosy

Combasséré S. Célestin

Kaboré T. Aymar

Kéré Issa

Noba Pascal

Ouangraoua Bertin

Ouattara Ardouma

Ouédraogo Issa

Sanou Adama

Sogo Batia Bavapoula

Traoré Drissa

Collaborateurs

Kaboré/Nacoulma, Antoinette

Moundiba H. Nicole

Comité de validation du PNADES

Liste des participants

ANNEXES 1 : Cadres logiques du PNADES

Titre du plan : <i>Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur</i>			Période d'exécution : 2014-2023	
Auteur: Ministère des Enseignements secondaire et supérieur				
Description sommaire du programme	Indicateurs d'impact et de suivi-évaluation	Approches et stratégies de mise en œuvre	Sources et mécanismes de vérification	Conditions/risques et options
Objectif général : Développer l'accès à l'enseignement supérieur				
Objectif spécifique 1:	Construction et équipements d'infrastructures universitaires			
<i>RA1: Les infrastructures pédagogiques ont augmenté</i>	<i>12 nouvelles universités publiques, 2 écoles et 1 institut sont mis en place à l'horizon 2023</i>	1. Construction et équipement des universités : nouveau campus de Ouaga, universités de Bobo, Fada, Ouahigouya, Dédougou, Dori, Gaoua, Tenkodogo, Kaya, Manga, Ziniaré, Banfora 2. Construction et équipement d'amphithéâtres, de bâtiments administratifs et de salles de cours 3. Construction d'une école normale supérieure à Bobo, d'un institut des sciences à Bobo et d'une école supérieur sous régionale de hautes études commerciales et de gestion à Ouaga 2. 4. Construction et équipements de centres hospitaliers universitaires dans les universités de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	Décrets portant ouverture des universités	1. Insuffisance des ressources financières 2. Mauvais résultats aux examens du BAC 3. Défaillance des entreprises de construction
<i>RA 2 : Les infrastructures universitaires sont réfectionnées ou réhabilitées</i>	<i>Le nombre d'infrastructures réfectionnées et réhabilitées</i>	Réfection et réhabilitation des infrastructures dans les universités	PV de réception	1. Insuffisance des ressources financières 2. Défaillance des entreprises de construction

Description sommaire du programme	Indicateurs d'impact et de suivi-évaluation	Approches et stratégies de mise en œuvre	Sources et mécanismes de vérification	Conditions/risques et options
RA 3 : Les infrastructures et équipements connexes ont augmenté	Le nombre d'infrastructures et d'équipements connexes disponibles en 2023	1. Construction et équipement de salles spécialisées, de laboratoires spécifiques, d'un centre de mesure à l'université de Ouagadougou, de salles informatiques; acquisition de matériels informatiques et péri informatiques, de matériels de visio conférence 2. Construction et équipement de bibliothèques centrales 3. Construction et équipement des hôtels des universités, d'ateliers centraux de maintenance 4. Construction de forages équipés de châteaux d'eau et de surpresseurs, de centrales solaires; acquisition de parafoudres et de paratonnerres	PV de réception	1. Insuffisance des ressources financières 2. Défaillance des entreprises de construction
Objectif spécifique 2: diversifier les offres de formation au supérieur				
RA: Les UFR ou filières ont augmenté	Le nombre de nouvelles UFR ou de filières créées	Création de nouvelles UFR	décision de création	insuffisance d'enseignant
		Création de nouvelles filières	décision de création	

Description sommaire du programme	Indicateurs d'impact et de suivi-évaluation	Approches et stratégies de mise en œuvre	Sources et mécanismes de vérification	Conditions/risques et options
Objectif spécifique 3: Développer les ressources humaines du supérieur				
RA 1: Les personnels enseignants et ATOS ont augmenté	Le nombre de nouveaux personnels recruté	Recrutement d'enseignants	arrêté d'ouverture des postes	1. insuffisance des ressources, 2. manque de candidats aux postes ouverts
		Recrutement de personnels de personnels ATOS	décision d'ouverture des postes	
RA 2: Le vivier enseignant est renforcé	Le nombre d'ATER et d'ETP recruté	Recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)		insuffisance de candidature ou manque de motivation
		Recrutement des enseignants à temps plein (ETP)	décision de nomination	
	Le nombre de stages été de bourses octroyés	Octroi de stages de courte durée	décision de mise en stage	contrainte budgétaire
		Octroi de bourses aux doctorants	décision de d'attribution de bourse	
	Le nombre de subventions octroyé	Subvention des frais de formation (frais de laboratoire)	décision de d'attribution de subvention	
		Subvention aux publications	les références de la décision de publication	
	Le nombre de campagnes de sensibilisation effectué	Campagne de sensibilisation des doctorants de la diaspora	rapport d'activité de la campagne de sensibilisation	

Titre du plan : <i>Plan national d'action pour développement de l'Enseignement supérieur (PNADES)</i>			Période d'exécution : 2014-2023	
Maitre d'ouvrage: Ministère des Enseignements secondaire et supérieur				
Description sommaire du programme	Indicateurs Objectivement Vérifiable	Approches et stratégies de mise en œuvre	Sources et mécanismes de vérification	Hypothèses/risques
Objectif du programme : Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur au Burkina Faso	le taux de redoublement; le taux de taux d'absorption des étudiants diplômés			
Objectif spécifique 1 : Promouvoir la mise en œuvre du LMD				
RA1.1: les recommandations du symposium sur la mise en œuvre du LMD	✓ Le degré de mise en œuvre des recommandations ✓ La proportion des recommandations mise en œuvre	✓ Amélioration du système d'évaluation dans l'enseignement supérieur ✓ Révision des curricula ✓ Acquisition de matériel spécifique pour le LMD ✓ Harmonisation des textes des IES ✓ Amélioration des conditions d'encadrement des mémoires ✓ Informatisation des services de scolarité des universités ✓ sensibilisations des acteurs des IES sur la mise en œuvre du LMD ✓ Formations des enseignants	Rapports d'activités; Rapport d'évaluation	

Objectif stratégique 2 : Améliorer l'environnement pédagogique des étudiants et des enseignants				
<i>RA2.1: Construction et équipement d'infrastructures à but pédagogique</i>	Nombre d'infrastructures construites et équipées	✓ Construction d'un centre de mesure ✓ Construction et équipement de laboratoires ✓ Construction et équipement de bibliothèques ✓ Acquisition de logiciels de gestion et de mise en ligne des ouvrages ✓ Sécurisation des bibliothèques et des ouvrages ✓ Acquisition de matériels roulants	Rapports d'activités; Rapport d'évaluation	
Objectif spécifique 3: Renforcer les compétences professionnelles des enseignants				
<i>RA3.4: Construction et opérationnalisation de Centres de Pédagogie Universitaire (CPU) dans les universités</i>	Nombre de CPU construits et fonctionnels	✓ Création et équipement des CPU dans toutes les universités; ✓ Formation des enseignants recrutés en pédagogie universitaire; ✓ Intégration d'un module de pédagogie universitaire obligatoire dans la formation des doctorants	Rapports d'activités; Rapport d'évaluation	
Objectif spécifique 4: Intégration des TICE dans l'enseignant supérieur au Burkina Faso				
<i>RA 4.1: Couverture des IES par du réseau Internet</i>	nombre d'universités couvertes		Rapports de mission PV de réception rapports d'évaluation	

RA 4.2: Développement de l'enseignement à distance (FOAD)	Nombre de cours en ligne ; Nombre de FOAD créées Nombre de licences et de brevets	✓ Formations et sensibilisation des enseignants sur la mise en ligne des cours ✓ Appui à la constitution des équipes pédagogiques pour la conception de cours et de programme en ligne ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un plan triennal de formation à la mise en ligne de cours ✓ Subvention à l'acquisition des ordinateurs au profit des IES ✓ Mise en place d'un système de protection intellectuelle	Rapports d'activités; Rapport d'évaluation	
---	---	--	---	--

Titre du plan : <i>Plan national d'action pour développement de l'Enseignement supérieur (PNADES)</i>			Période d'exécution : 2014-2023	
Maitre d'ouvrage: Ministère des Enseignements secondaire et supérieur				
Description sommaire du programme	Indicateurs Objectivement Vérifiable	Approches et stratégies de mise en œuvre	Sources et mécanismes de vérification	Hypothèses/risques
Objectif du programme : Développer la recherche et la coopération universitaire	Les enseignants chercheurs et les étudiants ont accès à des espaces de recherche de qualité			
Objectif spécifique 1 : Promouvoir la recherche universitaire				

<i>RA3.1: Développement de la recherche dans les universités publiques</i>	✓ Développement des infrastructures de recherche ✓ Développement des méthodes et techniques de recherche universitaire ✓ Réseautage entre les universités publiques du Burkina et différentes universités internationales ✓ Intégration de programmes de formation à recherche universitaire	▪ Elaboration et exécution des programmes de recherche ; ▪ Mise en place d'infrastructures de recherche universitaire ; ▪ Appui à la recherche universitaire ; ▪ Diffusion et publication des résultats des recherches universitaires ; ▪ Création d'écoles doctorales ; ▪ Construction d'infrastructures pour les écoles doctorales ; ▪ Equipement d'infrastructures pour les écoles doctorales ; ▪ Renforcement des capacités des enseignants ; ▪ Création de projets intégrant la recherche à l'apprentissage ▪ Création de centres de recherche universitaire	Rapports d'activités; Rapport suivi et évaluation	
---	---	--	--	--

Objectif stratégique 2 : Développer la coopération universitaire				
<i>RA3.2: Affermissement de la coopération universitaire</i>	Un programme de coopération par université existe	✓ Élaboration d'un tableau de bord intégré de coopération ✓ Signature de conventions et d'accords de coopération ✓ Atteindre une coopération étendue dans divers domaines ✓ Amélioration de la mobilité académique interuniversitaire	Rapports d'activités; Rapport d'évaluation	

<i>RA</i> <i>Développement</i> <i>programme</i> <i>coopération</i> <i>universitaire</i>	3.2: de de	Institution de nouveaux programmes de coopération universitaire	✓ Développement de programmes spécifiques de coopération universitaire ✓ Subvention de la cotutelle des doctorants ✓ Amplification de la coopération universitaire ✓ Amélioration de la coopération internationale ✓ Renforcement de la coopération financière	Rapports d'activités; Rapport d'évaluation	
---	------------------	---	--	---	--

Auteur: MESS/PNADES				
Description sommaire du programme	Indicateurs Objectivement vérifiables	Approches et stratégies de mise en œuvre	Sources et mécanismes de vérification	Risques/hypothèses
Objectif général : Renforcer la fourniture des services sociaux en faveur des étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur publiques ou privées conventionnées du Burkina Faso				
Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès des étudiants aux prestations sociales sur la période de 10 ans				
RA 1.1. : Le nombre d'étudiants bénéficiaires de bourses, prêts ou aides a augmenté	La proportion des étudiants bénéficiaires bourses, prêts et aides	Augmentation du nombre de bourses d'études et de stages	Statistiques de la Commission nationale des bourses d'étude et de stage (CNBES)	Disponibilité de ressources
RA 1.2 : L'accès des étudiants à l'hébergement est facilité	La proportion d'étudiants demandeurs admis dans les cités universitaires ; Pourcentage de la subvention du logement étudiant	Construction et équipement de cités ; Ouverture d'une ligne budgétaire à la subvention du logement	PV des commissions d'attribution et de réadmission en cités universitaires ; Budgets du MESS et du CENOU	Disponibilité de ressources ; Accord institutionnel
RA1.3: l'accès des étudiants à la restauration est amélioré	La proportion d'étudiants bénéficiaires de la restauration ; Le nombre de places dans les restaurants ; Le nombre de restaurants existants ayant connu une extension ;	Augmentation de la subvention allouée à la restauration universitaire ; Construction de restaurants universitaires ; Extension de restaurants universitaires ; Informatisation de la restauration	Budget du CENOU PV de réception	Disponibilité de ressources Respect des calendriers d'exécution des travaux
RA1.4 : L'accès des étudiants au transport est amélioré	Le nombre de bus acquis pour le transport des étudiants ; La proportion des étudiants demandeurs transportés	Acquisition de bus	Rapport du projet bus ; Rapport de la SOTRACO ; Statistiques du CENOU ;	Acquisition des bus Respect du cahier des charges par la SOTRACO
RA1.5 : les activités sportives et culturelles des étudiants sont facilitées	Le nombre de complexes sportifs et de salles culturelles	Construction et équipement de complexes sportifs Construction et équipement de salles culturelles	PV de réception	Disponibilité de ressources
Objectif spécifique2 : promouvoir les activités sportives et socioculturelles dans les institutions d'enseignement supérieur				

RA 2.1 les activités sportives et socioculturelles sont promues	Proportion des étudiants pratiquant le sport en cités et dans les IES Nombre d'équipes sportives et de troupes culturelles existant dans les IES ; Nombre de participation des étudiants sportifs et des artistes aux compétitions nationales et internationales Nombre d'activités sportives et culturelles organisées.	Construction de complexes sportifs et socioculturels Equipement de complexes sportifs et socioculturels Participation aux activités sportives et culturelles nationales et internationales	Statistiques du CENOU, des IES et du MESS	Disponibilité de ressources
Objectif spécifique 3: Assurer la santé des étudiants et promouvoir les appuis spécifiques aux étudiants en situation particulièrement difficile et/ou de handicap				
RA3.1 : La santé des étudiants est améliorée	Proportion d'étudiants adhérents de la MUNASEB Pourcentage de la subvention de l'Etat à la MUNASEB Nombre d'étudiants bénéficiaires des prestations de santé	Construction et équipement d'infrastructures de santé Augmentation de la subvention à la MUNASEB Obligation de l'adhésion des étudiants à la MUNASEB	PV de réception Statistiques du CENOU	Disponibilité de ressources Respect des calendriers d'exécution des travaux Adhésion des étudiants
RA3.2: L'appui-conseil et la prise en charge psycho-sociale des étudiants sont renforcés	Proportion d'étudiants bénéficiaires de conseil Proportion des étudiants en situation de handicap ou en situation particulièrement difficile bénéficiaires de prise en charge psychosociale	Construction et équipement d'infrastructures Dotation matériels spécifiques Appuis financiers ponctuels	PV de réception Rapport du CENOU sur le Fonds de secours universitaire (FSU)	Disponibilité de ressources Respect des calendriers d'exécution des travaux
Objectif spécifique 4 : Prévenir la violence, la toxicomanie et l'incivisme en milieu universitaire				
RA4.1: Une campagne annuelle de sensibilisation sur la non-violence en milieu universitaire est organisée	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées	Sensibilisation	Rapport d'activités des IES et du MESS	Adhésion des étudiants
Objectif spécifique 5 : Assurer l'information, l'appui-conseil et l'orientation				

RA5.1 : L'information, l'appui-conseil et l'orientation sont assurés	Nombre de séances d'information, de counselings et d'aide à l'orientation organisées ; Nombre de CDI construits et équipés ; Nombre de logiciel acquis.	Construction de centres de documentation et d'information ; Equipped de centres de documentation et d'information ; Acquisition de logiciel de gestion des bourses et des aides ; Acquisition de documents et de revues spécialisées d'information et d'orientation ; Appui-conseils et aide à l'orientation des étudiants.	Rapport d'activités du CIOSPB et du CENOU	Disponibilité de ressources
Objectif spécifique 6 : Renforcer des capacités institutionnelles des structures en charges des œuvres sociales				
Les directions centrales et déconcentrées disposent de bâtiments administratifs	Nombre de bâtiments administratifs construits et équipés	Construction de bâtiments Equipped de bâtiments	PV de réception	Disponibilité de ressources
RA 6.2: 100% des infrastructures des œuvres sociales sont dotées de services de gardiennage et de nettoyage	Proportion d'infrastructures abritant les services du CENOU dotés de services de gardiennage et de nettoyage	recrutement de services de gardiennage et de nettoyage	Pièces contractuelles des Marchés	Disponibilité de ressources
RA 6.5.2: La coopération est renforcée entre les structures des œuvres sociales et leurs partenaires de l'étranger	Nombre d'accords de partenariat signés avec les partenaires de l'étranger	Voyage de mutualisation Signature de convention	Documents de convention	Disponibilité des partenaires

Titre du plan : Plan national d'actions de développement de l'enseignement supérieur			Période d'exécution : 2014-2023	
Auteur: Ministère des Enseignements secondaire et supérieur				
Description sommaire du programme	Indicateurs d'impact et de suivi-évaluation	Approches et stratégies de mise en œuvre	Sources et mécanismes de vérification	Conditions/risques et options
Objectif général : Améliorer la gouvernance de l'Enseignement supérieur				
Sous-programme 5.1.	Réformes institutionnelles des universités et amélioration de la gouvernance universitaire			
Objectif spécifique 1:	Mettre en œuvre les réformes institutionnelles des universités et améliorer leur gouvernance			
RA 5.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel des IES	1. L'ensemble des textes juridique des Institutions d'enseignement supérieur relu	1. Organisation d'atelier de relecture de textes; 2. Organisation d'ateliers de validation des textes relus	Décrets, arrêtés	Insuffisance des ressources financières
	La loi portant autonomie des Institutions d'Enseignement Supérieur élaboré	1. Organisation d'atelier d'élaboration de la loi; 2. Organisation d'atelier de validation du texte; 3. Soumission du texte au Conseil des ministres; 4. Soumission du projet de loi à l'Assemblée nationale.	Journal officiel du Faso	1. Insuffisance des ressources financières; 2. Adhésion des membres du gouvernement; 3. Adhésion de la représentation nationale
RA 5.1. Amélioration de la gouvernance académique et administrative	1. Disponibilité et mise en œuvre de la carte universitaire	1. Atelier d'élaboration de la carte universitaire; 2. Atelier de validation de la carte universitaire; 3. Adoption des textes d'application de la carte universitaire	1. Rapport de l'atelier d'élaboration de la carte universitaire; 2. Rapport de l'atelier de validation de la carte universitaire; 3. Arrêté portant carte universitaire	1. Insuffisance des ressources financières

	1. Nombre d'académies construites 2. Nombre d'académies équipées	1. Construction et équipement des académies	PV de réception	1. Insuffisance des ressources financières 2. Défaillance des entreprises de construction
RA 5. La gouvernance sociale est améliorée	1. Un code d'éthique et de déontologie est élaboré; 2. Un plan de communication est élaboré et mis en œuvre;	1. Organisation d'ateliers d'élaboration et de validation du code d'éthique et de déontologie; 2. Organisation d'ateliers d'élaboration et de validation d'un plan de communication;	1. Rapport de l'atelier d'élaboration du code de déontologie; 2. Rapport de l'atelier d'élaboration du plan de communication	Insuffisance de ressources financières
	3. Des campagnes de sensibilisation au respect des textes en vigueur sont organisées à l'endroit des acteurs;	1. Organisation d'émissions radio et télé; 2. Organisation de tournées régionales;	Rapport de tournées	1. insuffisance de ressources financières
	4. Les structures de veille chargées du dialogue social et de l'amélioration de la vie universitaire créées;	1. organisation d'atelier d'élaboration de texte portant création des structures de veille chargées du dialogue social	Rapport d'atelier	1. Insuffisance des ressources financières
	5. Les structures de régulation et de médiation créées	1. organisation d'atelier d'élaboration de texte portant création des structures de régulation et de médiation	Rapport d'atelier	1. Insuffisance des ressources financières
	Objectif spécifique 2 : Renforcement de l'autonomisation financière des universités			
RA1 : Accroissement des ressources propres des universités	Existence d'incubateur d'entreprises	1. Atelier d'élaboration et de validation de texte portant création d'incubateur; 2. Elaboration et validation du curriculum; 3. Elaboration des dossiers d'appel à candidature; 4. sélection des candidats et des formateurs;	1. Rapport d'atelier; 2. Résultats des sélections	1. Insuffisance de ressources financières 2. Insuffisance de personnels qualifiés

	Développement d'un partenariat public-privé	1. Rencontre de partenariat 2. Signature de convention	1. Rapport des rencontres 2. PV de signature de convention	1. Insuffisance de ressources financières 2. Non adhésion des acteurs 3. Non disponibilité de l'énergie électrique
Objectif spécifique 3 : Réduction des charges sociales des IES				
Développer une stratégie d'amoindrissement des charges sociales	Taux de réduction des charges	1- Sensibilisation des acteurs; 2- Révision des subventions à la baisse sur certaines prestations	Etats financiers des IES	1- Oppositions des associations et des syndicats;
Objectif spécifique 4 : Amélioration de la gestion des ressources Humaines				
RA 1: Réaliser un audit des besoins en personnel ATOS des universités publiques	Rapport d'audit	1- Appel à manifestation d'intérêt; 2- Recrutement du prestataire;	1. Rapports d'activités; 2- Plan de passation des marchés;	1. Insuffisance de ressources financières 2. Non adhésion des acteurs
RA2:Définir les emplois du personnel ATOS	TOS des Universités	1- Appel à manifestation d'intérêt; 2- Recrutement du prestataire;	1. Rapports d'activités; 2- Plan de passation des marchés;	1. Insuffisance de ressources financières 2. Non adhésion des acteurs
RA 3: Elaborer un manuel de procédures de gestion administratif, financière et comptable	Disponibilité du manuel de procédure	1- Appel à manifestation d'intérêt; 2- Recrutement du prestataire;	1. Rapports d'activités; 2- Plan de passation des marchés;	1. Insuffisance de ressources financières

RA 4: Former les responsables des IES en management et en leadership	Nombre de modules de formation suivie	1- Recrutement de cabinets; 2- Atelier de formation	Rapport d'activités	1. Insuffisance de ressources financières; 2- Disponibilité des bénéficiaires
Sous-programme 5.4 : Pilotage et mise en œuvre du PNADES				
Objectif spécifique 5 : Assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PNADES				
<i>RA1: Créer et assurer le fonctionnement du secrétariat permanent du plan</i>	<i>1- Textes portant création du PNADES 2- Textes portant désignation (ou recrutement) du personnel; 3- Disponibilité de ressources financières</i>	1- Recrutement (ou affectation) et formation des personnels; 2- Mise à disposition de ressources financières et matérielles; 3- Audit de gestion	Rapport d'activités du MESS;	1. Insuffisance de ressources financières; 2- Adhésion des décideurs
	Nombre de véhicules acquis	1- Elaboration de DAO; 2- Appel d'offres;	Procès verbaux de réception;	Insuffisance de ressources financières
	Nombre de Sessions, rencontres, cadre partenarial organisés	Organisation d'ateliers, détermination des périodes des sessions et autres rencontres	Rapports d'activités	Insuffisance de ressources financières
	Nombre d'outils de pilotage du PNADES	Organisation d'ateliers, détermination de la périodicité de leur élaboration	Rapports d'activités	Insuffisance de ressources financières
Objectif spécifique 6 : Assurer une visibilité et une mobilisation sociale autour du PNADES				
<i>RA: Elaboration d'un plan de communication du PNADES</i>	<i>Plan de communication</i>	Atelier d'élaboration, de validation et d'adoption	Rapport d'activités	Insuffisance de ressources financières

RA: Assurer une sensibilisation pour assurer le succès des activités du PNADES	Nombre de campagnes de sensibilisation	Organisation de tournées, de spots publicitaires, d'émissions radio et télé	Rapport d'activités	Insuffisance de ressources financières
--	--	---	---------------------	--

Annexe 6 : Kits des universités et instituts

Kit université de Bobo-Dioulasso et école normale supérieure	Quantité	Coût unitaire (milliers CFA)
Bâtiment R+2 pour siège de la présidence pour l'UB	1	500 000
Complexe d'amphithéâtres de 500, 800 et 1200 places pour l'UB	2	1 500 000
Complexe d'amphithéâtres de 500, 800 et 1200 places pour l'ENS	1	1 500 000
Bâtiment pour salles de cours et laboratoires en R+4 à 4 ailes	2	2750 000
Salle informatique à 50 postes	3	210 000
Bâtiment pour enseignants en R+2 pour l'UB	1	300 000
Bâtiment pour enseignants en R+2 pour l'ENS	1	300 000
Bâtiment pédagogique pour UFR avec laboratoires en R+2	2	400 000
Bâtiment pédagogique pour l'ENS en R+2	1	400 000
Forage complet équipé de sur presseur et château d'eau	7	20 000
Viabilisation du site	1	100 000
Laboratoire spécifique	1	400 000
Cité universitaire de 1000 lits	6	3 000 000
Restaurant universitaire de 500 places à au moins 4 chaînes	4	400 000
Complexe sportif, culturel et de loisirs	1	500 000
Hôtel de l'université en R+2 à 50 chambres	1	3 000 000
Salle des actes de 500 places	1	500 000
Bâtiment pour Direction des affaires académiques, de l'orientation et de l'information (DAOI) en R+2	1	300 000
Bibliothèque universitaire central (1500 places)	1	1 800 000
Bâtiment administratif pour directions UFR en R+2 avec bibliothèque d'UFR	5	525 000
Bâtiment administratif pour la direction de l'UB	1	200 000
Atelier de maintenance	1	300 000
Parking du personnel	6	20 000
Parking pour étudiants	6	10 000
Guérite	4	300
Clôture pour 500 ha	1	360 000
Service de santé	1	300 000
Centrale solaire	1	500 000
Bitumage de 2 km de route	1	600 000

Kit nouveau campus de l'université de Ouaga	Quantité	Coût unitaire (milliers CFA)
Bâtiment R+2 pour siège de la présidence	1	500 000
Complexe d'amphithéâtres de 500,800 et 1200 places	4	1 500 000
Bâtiment pour salles de cours et laboratoires en R+4 à 4 ailes	2	2 750 000
Salle informatique à 50 postes	3	210 000
Bâtiment pour enseignants en R+2	2	300 000
Bâtiment pédagogique pour UFR avec laboratoires en R+2	5	400 000
Centre hospitalier universitaire -CHU	1	1 875 000
Forage complet équipé de sur presseur et château d'eau	7	20 000
Viabilisation du site	1	100 000
Laboratoire spécifique	1	400 000
Cité universitaire de 1000 lits	6	3 000 000
Restaurant universitaire de 500 places à au moins 4 chaînes	6	400 000
Complexe sportif, culturel et de loisirs	1	500 000
Hôtel de l'université en R+2 à 50 chambres	1	300 000
Salle des actes de 500 places	1	500 000
Bâtiment pour Direction des affaires académiques, de l'orientation et de l'information (DAOI) en R+2	1	300 000
Bibliothèque universitaire central (1500 places)	1	1 800 000
Bâtiment administratif pour directions UFR en R+2 avec bibliothèque d'UFR dont CHU	6	600 000
Atelier de maintenance	1	300 000
Parking du personnel	5	20 000
Parking pour étudiants	5	10 000
Guérite	4	300
Clôture pour 500 ha	1	360 000
Service de santé	1	250 000
Centrale solaire	1	500 000
Bitumage de 2 km de route	1	600 000

Kit d'une nouvelle université dans les autres régions	Quantité	Coût unitaire (milliers CFA)
Bâtiment R+2 pour siège de la présidence	1	500 000
Complexe d'amphithéâtres de 500,800 et 1200 places	2	1 500 000
Bâtiment pour salles de cours et laboratoires en R+2	2	800 000
Salle informatique à 50 postes	3	210 000
Bâtiment pour enseignants en R+2	1	300 000
Bâtiment pédagogique pour UFR avec laboratoires en R+2	1	400 000
Forage complet équipé de sur presseur et château d'eau	3	20 000
Viabilisation du site	1	100 000
Laboratoire spécifique	2	400 000
Cité universitaire de 1000 lits	2	3 000 000
Restaurant universitaire de 500 places à au moins 4 chaînes	1	400 000
Complexe sportif et culturel	1	500 000
Hôtel de l'université en R+2 à 50 chambres	1	300 000
Salle des actes	1	500 000
Bâtiment pour Direction des affaires académiques, de l'orientation et de l'information (DAOI) en R+1	1	200 000
Bibliothèque universitaire central (1500 places)	1	1 800 000
Bâtiment administratif pour directions UFR en R+2 avec bibliothèque d'UFR	5	600 000
Atelier de maintenance	1	300 000
Parking du personnel	5	20 000
Parking pour étudiants	1	10 000
Guérite	4	300
Clôture pour 500 ha	1	360 000
Service de santé	1	250 000
Centrale solaire	1	500 000
Bitumage de 2 km de route	1	600 000
Construction d'une station de recherche (Gaoua, Dori, Tenkodogo)	1	500 000

Kit IDS de Bobo-Dioulasso	Quantité	Coût unitaire (milliers CFA)
Bâtiment R+2 pour la direction générale	1	500 000
Complexe d'amphithéâtres de 500, 800 et 1200 places	1	1 500 000
Bâtiment pour salles de cours et laboratoires en R+2	1	800 000
Salle informatique à 50 postes	1	210 000
Bâtiment pour enseignants en R+1	1	200 000
Forage complet équipé de sur presseur et château d'eau	1	20 000
Viabilisation du site	1	100 000
Cité universitaire de 1000 lits	1	3 000 000
Restaurant universitaire de 500 places à au moins 4 chaînes	1	400 000
Complexe sportif et culturel	1	500 000
Bibliothèque de 500 places	1	700 000
Parking du personnel	1	20 000
Parking pour étudiants	1	10 000
Guérite	1	300
Clôture pour 10 ha	1	10 000
Service de santé	1	100 000
Centrale solaire	1	500 000
Bitumage de 2 km de route	1	600 000

Annexe 7 : Cadre budgétaire - Première phase 2014-2017

Pro gra mm es	sous- progr amm es	Activit és	Tâches	Coût Total (Milliers de FCFA)				
				2 014	2 015	2 016	2 017	Total (milliers FCFA)
BUDGET TOTAL PNADES 2014-2023				162 919 870	174 532 324	199 687 824	124 111 735	661 251 753
01	ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			95 053 104	92 778 673	75 755 833	47 517 069	311 104 678
	0101	Constructions et équipements d'infrastructures		94 138 500	91 217 600	74 127 330	45 789 640	305 273 070
		010101	Construction de nouveaux instituts, écoles et universités	62 015 000	53 090 000	48 170 300	27 572 400	190 847 700
			Kits nouvelles universités Fada Ouahigouya Dédougou	27 930 000	11 030 000	9 930 000	14 480 000	63 370 000
			Kits nouvelles universités Gaoua, Dori	0	18 620 000	8 020 000	6 620 000	33 260 000
			Kits nouvelles universités Tenkodogo et Kaya	0	0	0	0	0
			Kits nouvelles universités Manga Ziniaré et Banfora	0	0	0	0	0
			Kit nouveau campus de l'université de Ouaga	17 160 000	8 150 000	12 510 000	5 011 200	42 831 200
			Kits Université de Bobo-Dioulasso et Ecole Normale Supérieure	16 925 000	8 150 000	15 400 000	1 461 200	41 936 200
			Kits IDS de Bobo-Dioulasso	0	7 140 000	2 310 300	0	9 450 300
		010102	Equipements des nouveaux instituts, écoles et universités	12 076 500	10 573 000	11 705 030	5 060 240	39 414 770
			Kits nouvelles universités Fada Ouahigouya Dédougou	4 935 000	3 680 000	2 550 000	1 868 000	13 033 000
			Kits nouvelles universités Gaoua, Dori	0	3 290 000	2 520 000	1 700 000	7 510 000
			Kits nouvelles universités Tenkodogo et Kaya	0	0	0	0	0
			Kits nouvelles universités Manga Ziniaré et Banfora	0	0	0	0	0
			Kit nouveau campus de l'université de Ouaga	4 035 000	1 064 000	2 660 000	1 346 120	9 105 120
			Kits Université de Bobo-Dioulasso et Ecole Normale Supérieure	3 106 500	954 000	3 364 000	146 120	7 570 620
			Kits IDS de Bobo-Dioulasso	0	1 585 000	611 030	0	2 196 030
		010103	Construction et équipement d'infrastructures dans les universités et instituts existants	20 047 000	27 554 600	14 252 000	13 157 000	75 010 600
			Université de Ouagadougou	4 490 000	6 796 000	5 220 000	3 450 000	19 956 000

			Construction	4 100 000	5 410 000	4 100 000	1 400 000	15 010 000
			Equipements	390 000	1 386 000	1 120 000	2 050 000	4 946 000
			Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	7 430 000	7 078 000	1 066 000	597 000	16 171 000
			Construction	4 390 000	4 405 000	960 000	460 000	10 215 000
			Equipements	3 040 000	2 673 000	106 000	137 000	5 956 000
			Université de Koudougou	3 927 000	4 316 000	3 146 000	3 130 000	14 519 000
			Construction	3 570 000	3 860 000	2 860 000	2 800 000	13 090 000
			Equipements	357 000	456 000	286 000	330 000	1 429 000
			Université de Ouaga II	4 200 000	6 635 000	4 820 000	5 980 000	21 635 000
			Constructions	3 920 000	5 900 000	4 490 000	5 650 000	19 960 000
			Equipements	280 000	735 000	330 000	330 000	1 675 000
			Institut Des Sciences	0	2 729 600	0	0	2 729 600
			Constructions	0	2 441 000	0	0	2 441 000
			Equipements	0	288 600	0	0	288 600
	0102	Sous-programme 2: Diversification des offres de formations		0	600 000	600 000	600 000	1 800 000
		010201	Création de nouvelles UFR	0	0	0	0	0
		010202	Création de nouvelles filières	0	600 000	600 000	600 000	1 800 000
	0103	Sous-programme 3 : Ressources humaines		914 604	961 073	1 028 503	1 127 429	4 031 608
		010301	Recrutement de personnel	581 364	614 303	668 203	740 069	2 603 938
		010302	Renforcement du vivier enseignant	333 240	346 770	360 300	387 360	1 427 670
02	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			8 750 000	11 710 000	12 680 000	9 990 000	43 130 000
	0201	Sous programme 1 : Promotion de la mise en œuvre du LMD		1 370 000	1 410 000	1 150 000	1 100 000	5 030 000
		020101	Mise en œuvre des recommandations	1 370 000	1 410 000	1 150 000	1 100 000	5 030 000
	0202	Sous-programme 2 : Environnement pédagogique des étudiants et des enseignants		7 090 000	10 040 000	8 300 000	8 660 000	34 090 000
			Université de Ouagadougou	500 000	1 000 000	390 000	1 740 000	3 630 000
			Université Ouaga II	1 890 000	3 240 000	3 300 000	2 600 000	11 030 000
			Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	790 000	540 000	1 600 000	2 300 000	5 230 000
			Université de Koudougou	3 190 000	3 490 000	1 000 000	600 000	8 280 000
			Institut Des Sciences	150 000	1 200 000	1 440 000	850 000	3 640 000
			Nouvelles universités /Instituts/Ecoles	570 000	570 000	570 000	570 000	2 280 000
	0203	Sous-programme 3 : Compétences professionnelles des enseignants		130 000	130 000	130 000	130 000	520 000

	0204	Sous-programme 4: Intégration des TICs dans l'enseignement supérieur			160 000	130 000	3 100 000	100 000	3 490 000
		020401	Couverture des IES par le réseau Internet			0	0	3 000 000	3 000 000
		020402	Développement de l'enseignement à distance			160 000	130 000	100 000	490 000
03	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE				10 295 000	11 855 000	58 330 000	9 330 000	89 810 000
	0301	Développement de la recherche universitaire			9 895 000	11 455 000	57 930 000	8 930 000	88 210 000
		030101	Elaboration et exécution des programmes de recherche			50 000	2 000 000	0	2 050 000
		030102	Mise en place d'infrastructures de recherche universitaire			5 050 000	4 500 000	53 000 000	66 550 000
		030103	Appui à la recherche universitaire			2 035 000	2 035 000	2 010 000	8 090 000
		030104	Diffusion et publication des résultats des recherches universitaires			910 000	910 000	910 000	3 640 000
		030105	Mise en place des écoles doctorales			0	0	0	0
		030106	Construction d'infrastructures pour les écoles doctorales			800 000	800 000	800 000	3 200 000
		030107	Equipement d'infrastructures pour les écoles doctorales			0	160 000	160 000	480 000
		030108	Renforcement des capacités des enseignants			1 050 000	1 050 000	1 050 000	4 200 000
	0302	Développement de la coopération universitaire			400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
		030201	Coopération interuniversitaire			400 000	400 000	400 000	1 600 000
04	FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX				44 762 766	54 424 651	49 337 991	53 210 666	201 736 075
	0401	Sous-programme 1: Accès des étudiants aux prestations sociales			43 418 451	52 470 351	44 610 676	49 365 366	189 864 845
		040101	Octroi de bourses, aide et prêts			20 188 831	20 188 831	20 188 831	80 755 325
		040102	Hébergement			10 550 620	19 106 520	11 826 845	58 355 520
		040103	Restauration			12 175 000	13 175 000	12 595 000	50 250 000
		040104	Transport des étudiants			504 000	0	0	504 000
	0402	Sous-programme 2: Promotion des activités sportives, culturelles et des loisirs			210 000	710 000	3 360 000	1 720 000	6 000 000
			Universités existantes			175 000	675 000	1 825 000	3 310 000
			Nouvelles Universités/Instituts/ Ecoles			35 000	35 000	1 535 000	2 690 000
	0403	Sous-programme 3: Santé et appui spécifiques aux étudiants en situation particulièrement difficile et/ou de handicap			908 000	878 000	1 128 000	1 408 000	4 322 000
	0404	Sous-programme 4: Prévention de la violence, la toxicomanie et l'incivisme en milieu universitaire			15	10 000	15	0	10 030
	0405	Sous-programme 5: Information, appui-conseil et orientation			15 000	55 000	18 000	20 000	108 000
	0406	Sous-programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles des structures en charges des œuvres sociales			211 300	301 300	221 300	697 300	1 431 200

05	GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			4 059 000	3 764 000	3 584 000	4 064 000	15 471 000
	0501	Sous-programme 5.1 : Réformes institutionnelles des universités et amélioration de la gouvernance universitaire		950 000	960 000	780 000	1 200 000	3 890 000
		050101	Renforcement du cadre juridique et institutionnel des IES	240 000	120 000	0	0	360 000
		050102	Amélioration de la gouvernance académique et administrative	550 000	600 000	600 000	1 100 000	2 850 000
		050103	Amélioration de la gouvernance sociale	160 000	240 000	180 000	100 000	680 000
	0502	Sous-programme 5.2 : Renforcement de l'autonomisation financière des universités		580 000	500 000	500 000	500 000	2 080 000
		050201	Accroissement des ressources propres	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000
		050203	Développement d'une stratégie d'amoindrissement des charges sociales	80 000	0	0	0	80 000
	0503	Sous-programme 5.3 : Gestion des ressources Humaines et formation		340 000	200 000	200 000	260 000	1 000 000
	0504	Sous-programme 5.4 : Pilotage et mise en œuvre du PNADES		2 189 000	2 104 000	2 104 000	2 104 000	8 501 000
		050401	Mise en œuvre et suivi-évaluation	2 054 000	2 054 000	2 054 000	2 054 000	8 216 000
		050402	Visibilité et mobilisation sociale du PNADES	135 000	50 000	50 000	50 000	285 000

Source : auteurs

Annexe 8 : Cadre budgétaire - Deuxième phase 2018-2020

Prog ram mes	sous- progra mmes	Activité s	Tâches	Coût Total (Milliers de FCFA)			
				2 018	2 019	2 020	Total (milliers FCFA)
BUDGET TOTAL PNADES 2014- 2023				71 184 940	116 131 996	88 275 681	275 592 618
01	ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			69 095 940	45 987 640	26 596 000	141 679 580
	0101	Constructions et équipements d'infrastructures		67 575 320	45 387 640	25 996 000	138 958 960
		010101	Construction de nouveaux instituts, écoles et universités	54 466 200	37 752 400	20 210 000	112 428 600
			Kits nouvelles universités Fada Ouahigouya Dédougou	0	0	0	0
			Kits nouvelles universités Gaoua, Dori	9 820 000	1 922 400	0	11 742 400
			Kits nouvelles universités Tenkodogo et Kaya	18 620 000	8 020 000	6 620 000	33 260 000
			Kits nouvelles universités Manga Ziniaré et Banfora	22 251 200	27 810 000	12 090 000	62 151 200
			Kit nouveau campus de l'université de Ouaga	3 775 000	0	1 500 000	5 275 000
			Kits Université de Bobo-Dioulasso et Ecole Normale Supérieure	0	0	0	0
			Kits IDS de Bobo-Dioulasso	0	0	0	0
		010102	Equipements des nouveaux instituts, écoles et universités	13 109 120	7 635 240	5 786 000	26 530 360
			Kits nouvelles universités Fada Ouahigouya Dédougou	0	0	0	0
			Kits nouvelles universités Gaoua, Dori	1 262 000	192 240	0	1 454 240
			Kits nouvelles universités Tenkodogo et Kaya	3 290 000	2 520 000	1 700 000	7 510 000
			Kits nouvelles universités Manga Ziniaré et Banfora	6 507 120	4 923 000	3 936 000	15 366 120
			Kit nouveau campus de l'université de Ouaga	2 050 000	0	150 000	2 200 000
			Kits Université de Bobo-Dioulasso et Ecole Normale Supérieure	0	0	0	0
			Kits IDS de Bobo-Dioulasso	0	0	0	0
		010103	Construction et équipement d'infrastructures dans les universités et instituts existants	0	0	0	0

			Université de Ouagadougou	0	0	0	0
			Construction	0	0	0	0
			Equipements	0	0	0	0
			Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	0	0	0	0
			Construction	0	0	0	0
			Equipements	0	0	0	0
			Université de Koudougou	0	0	0	0
			Construction	0	0	0	0
			Equipements	0	0	0	0
			Université de Ouaga II	0	0	0	0
			Constructions	0	0	0	0
			Equipements	0	0	0	0
			Institut Des Sciences	0	0	0	0
			Constructions	0	0	0	0
			Equipements	0	0	0	0
	0102	Sous-programme 2: Diversification des offres de formations		600 000	600 000	600 000	1 800 000
		010201	Création de nouvelles UFR	0	0	0	0
		010202	Création de nouvelles filières	600 000	600 000	600 000	1 800 000
	0103	Sous-programme 3 : Ressources humaines		920 620	0	0	920 620
		010301	Recrutement de personnel	443 620	0	0	443 620
		010302	Renforcement du vivier enseignant	477 000	0	0	477 000
02	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			0	3 400 000	3 450 000	6 850 000
	0201	Sous programme 1 : Promotion de la mise en œuvre du LMD		0	850 000	850 000	1 700 000
		020101	Mise en œuvre des recommandations	0	850 000	850 000	1 700 000
	0202	Sous-programme 2 : Environnement pédagogique des étudiants et des enseignants		0	2 320 000	2 370 000	4 690 000
			Université de Ouagadougou	0	400 000	450 000	850 000
			Université Ouaga II	0	150 000	150 000	300 000
			Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	0	1 200 000	1 200 000	2 400 000

			Université de Koudougou	0	0	0	0
			Institut Des Sciences	0	0	0	0
			Nouvelles universités /Instituts/Ecoles	0	570 000	570 000	1 140 000
	0203	Sous-programme 3 : Compétences professionnelles des enseignants		0	130 000	130 000	260 000
	0204	Sous-programme 4: Intégration des TICs dans l'enseignement supérieur		0	100 000	100 000	200 000
		020401	Couverture des IES par le réseau Internet	0	0	0	0
		020402	Développement de l'enseignement à distance	0	100 000	100 000	200 000
03	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE			0	9 870 000	7 870 000	17 740 000
	0301	Développement de la recherche universitaire		0	9 470 000	7 470 000	16 940 000
		030101	Elaboration et exécution des programmes de recherche	0	2 000 000	0	2 000 000
		030102	Mise en place d'infrastructures de recherche universitaire	0	4 000 000	3 000 000	7 000 000
		030103	Appui à la recherche universitaire	0	1 510 000	1 510 000	3 020 000
		030104	Diffusion et publication des résultats des recherches universitaires	0	910 000	910 000	1 820 000
		030105	Mise en place des écoles doctorales	0	0	1 000 000	1 000 000
		030106	Construction d'infrastructures pour les écoles doctorales	0	0	0	0
		030107	Equipement d'infrastructures pour les écoles doctorales	0	0	0	0
		030108	Renforcement des capacités des enseignants	0	1 050 000	1 050 000	2 100 000
	0302	Développement de la coopération universitaire		0	400 000	400 000	800 000
		030201	Coopération interuniversitaire	0	400 000	400 000	800 000
04	FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX			0	52 870 356	46 355 681	99 226 038
	0401	Sous-programme 1: Accès des étudiants aux prestations sociales		0	49 780 056	44 205 366	93 985 423
		040101	Octroi de bourses, aide et prêts	0	20 188 831	20 188 831	40 377 663
		040102	Hébergement	0	16 816 225	12 041 535	28 857 760
		040103	Restauration	0	12 775 000	11 975 000	24 750 000
		040104	Transport des étudiants	0	0	0	0
	0402	Sous-programme 2: Promotion des activités sportives, culturelles et des loisirs		0	1 350 000	300 000	1 650 000
			Universités existantes	0	175 000	175 000	350 000

			Nouvelles Universités/Instituts/ Ecoles	0	1 175 000	125 000	1 300 000
	0403	Sous-programme 3: Santé et appui spécifiques aux étudiants en situation particulièrement difficile et/ou de handicap		0	1 408 000	1 628 000	3 036 000
	0404	Sous-programme 4: Prévention de la violence, la toxicomanie et l'incivisme en milieu universitaire		0	0	15	15
	0405	Sous-programme 5: Information, appui-conseil et orientation		0	15 000	15 000	30 000
	0406	Sous-programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles des structures en charges des œuvres sociales		0	317 300	207 300	524 600
05	GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			2 089 000	4 004 000	4 004 000	10 097 000
	0501	Sous-programme 5.1 : Réformes institutionnelles des universités et amélioration de la gouvernance universitaire		0	1 250 000	1 250 000	2 500 000
		050101	Renforcement du cadre juridique et institutionnel des IES	0	0	0	0
		050102	Amélioration de la gouvernance académique et administrative	0	1 150 000	1 150 000	2 300 000
		050103	Amélioration de la gouvernance sociale	0	100 000	100 000	200 000
	0502	Sous-programme 5.2 : Renforcement de l'autonomisation financière des universités		0	500 000	500 000	1 000 000
		050201	Accroissement des ressources propres	0	500 000	500 000	1 000 000
		050203	Développement d'une stratégie d'amoindrissement des charges sociales	0	0	0	0
	0503	Sous-programme 5.3 : Gestion des ressources Humaines et formation		0	200 000	200 000	400 000
	0504	Sous-programme 5.4 : Pilotage et mise en œuvre du PNADES		2 089 000	2 054 000	2 054 000	6 197 000
		050401	Mise en œuvre et suivi-évaluation	2 054 000	2 054 000	2 054 000	6 162 000
		050402	Visibilité et mobilisation sociale du PNADES	35 000	0	0	35 000

Source : auteurs

Annexe 9 : Cadre budgétaire - Troisième phase 2021-2023

Pro gra mm es	sous- progr amm es	Activit és	Tâches	Coût Total (Milliers de FCFA)				TOTAL BUDGET
				2 021	2 022	2 023	Total (milliers FCFA)	(milliers FCFA)
BUDGET TOTAL PNADES 2014-2023				87 199 371	58 896 356	43 745 736	189 841 464	1 126 685 835
01	ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			23 578 000	0	0	23 578 000	476 362 258
	0101	Constructions et équipements d'infrastructures		23 578 000	0	0	23 578 000	467 810 030
		010101	Construction de nouveaux instituts, écoles et universités	19 810 000	0	0	19 810 000	323 086 300
			Kits nouvelles universités Fada Ouahigouya Dédougou	0	0	0	0	63 370 000
			Kits nouvelles universités Gaoua, Dori	0	0	0	0	45 002 400
			Kits nouvelles universités Tenkodogo et Kaya	9 820 000	0	0	9 820 000	43 080 000
			Kits nouvelles universités Manga Ziniaré et Banfora	9 990 000	0	0	9 990 000	72 141 200
			Kit nouveau campus de l'université de Ouaga	0	0	0	0	48 106 200
			Kits Université de Bobo-Dioulasso et Ecole Normale Supérieure	0	0	0	0	41 936 200
			Kits IDS de Bobo-Dioulasso	0	0	0	0	9 450 300
		010102	Equipements des nouveaux instituts, écoles et universités	3 768 000	0	0	3 768 000	69 713 130
			Kits nouvelles universités Fada Ouahigouya Dédougou	0	0	0	0	13 033 000
			Kits nouvelles universités Gaoua, Dori	0	0	0	0	8 964 240
			Kits nouvelles universités Tenkodogo et Kaya	1 212 000	0	0	1 212 000	8 722 000
			Kits nouvelles universités Manga Ziniaré et Banfora	2 556 000	0	0	2 556 000	17 922 120
			Kit nouveau campus de l'université de Ouaga	0	0	0	0	11 305 120
			Kits Université de Bobo-Dioulasso et Ecole Normale Supérieure	0	0	0	0	7 570 620
			Kits IDS de Bobo-Dioulasso	0	0	0	0	2 196 030
		010103	Construction et équipement d'infrastructures dans les universités et instituts existants	0	0	0	0	75 010 600
			Université de Ouagadougou	0	0	0	0	19 956 000
			Construction	0	0	0	0	15 010 000
			Equipements	0	0	0	0	4 946 000
			Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	0	0	0	0	16 171 000

			Construction	0	0	0	0	10 215 000
			Equipements	0	0	0	0	5 956 000
			Université de Koudougou	0	0	0	0	14 519 000
			Construction	0	0	0	0	13 090 000
			Equipements	0	0	0	0	1 429 000
			Université de Ouaga II	0	0	0	0	21 635 000
			Constructions	0	0	0	0	19 960 000
			Equipements	0	0	0	0	1 675 000
			Institut Des Sciences	0	0	0	0	2 729 600
			Constructions	0	0	0	0	2 441 000
			Equipements	0	0	0	0	288 600
	0102	Sous-programme 2: Diversification des offres de formations		0	0	0	0	3 600 000
		010201	Création de nouvelles UFR	0	0	0	0	
		010202	Création de nouvelles filières	0	0	0	0	3 600 000
	0103	Sous-programme 3 : Ressources humaines		0	0	0	0	4 952 228
		010301	Recrutement de personnel	0	0	0	0	3 047 558
		010302	Renforcement du vivier enseignant	0	0	0	0	1 904 670
02	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			1 140 000	1 080 000	1 080 000	3 300 000	53 280 000
	0201	Sous programme 1 : Promotion de la mise en œuvre du LMD		850 000	850 000	850 000	2 550 000	9 280 000
		020101	Mise en œuvre des recommandations	850 000	850 000	850 000	2 550 000	9 280 000
	0202	Sous-programme 2 : Environnement pédagogique des étudiants et des enseignants		50 000	0	0	50 000	38 830 000
			Université de Ouagadougou	0	0	0	0	4 480 000
			Université Ouaga II	50 000	0	0	50 000	11 380 000
			Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	0	0	0	0	7 630 000
			Université de Koudougou	0	0	0	0	8 280 000
			Institut Des Sciences	0	0	0	0	3 640 000
			Nouvelles universités /Instituts/Ecoles	0	0	0	0	3 420 000
	0203	Sous-programme 3 : Compétences professionnelles des enseignants		130 000	130 000	130 000	390 000	1 170 000
	0204	Sous-programme 4: Intégration des TICs dans l'enseignement supérieur		110 000	100 000	100 000	310 000	4 000 000
		020401	Couverture des IES par le réseau Internet	0	0	0	0	3 000 000
		020402	Développement de l'enseignement à distance	110 000	100 000	100 000	310 000	1 000 000

03	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE			12 970 000	8 370 000	5 370 000	26 710 000	134 260 000
	0301	Développement de la recherche universitaire		12 570 000	7 970 000	4 970 000	25 510 000	130 660 000
		030101	Elaboration et exécution des programmes de recherche	50 000	2 000 000	0	2 050 000	6 100 000
		030102	Mise en place d'infrastructures de recherche universitaire	9 050 000	4 000 000	3 000 000	16 050 000	89 600 000
		030103	Appui à la recherche universitaire	1 510 000	10 000	10 000	1 530 000	12 640 000
		030104	Diffusion et publication des résultats des recherches universitaires	910 000	910 000	910 000	2 730 000	8 190 000
		030105	Mise en place des écoles doctorales	0	0	0	0	1 000 000
		030106	Construction d'infrastructures pour les écoles doctorales	0	0	0	0	3 200 000
		030107	Equipement d'infrastructures pour les écoles doctorales	0	0	0	0	480 000
		030108	Renforcement des capacités des enseignants	1 050 000	1 050 000	1 050 000	3 150 000	9 450 000
	0302	Développement de la coopération universitaire		400 000	400 000	400 000	1 200 000	3 600 000
		030201	Coopération interuniversitaire	400 000	400 000	400 000	1 200 000	3 600 000
04	FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX			46 572 371	46 792 356	35 141 736	128 506 464	429 468 577
	0401	Sous-programme 1: Accès des étudiants aux prestations sociales		40 735 056	42 455 056	32 424 436	115 614 549	399 464 817
		040101	Octroi de bourses, aide et prêts	20 188 831	20 188 831	20 188 831	60 566 494	181 699 482
		040102	Hébergement	8 696 225	10 816 225	885 605	20 398 055	107 611 335
		040103	Restauration	11 850 000	11 450 000	11 350 000	34 650 000	109 650 000
		040104	Transport des étudiants	0	0	0	0	504 000
	0402	Sous-programme 2: Promotion des activités sportives, culturelles et des loisirs		3 110 000	1 580 000	340 000	5 030 000	12 680 000
			Universités existantes	675 000	505 000	225 000	1 405 000	5 065 000
			Nouvelles Universités/Instituts/ Ecoles	2 435 000	1 075 000	115 000	3 625 000	7 615 000
	0403	Sous-programme 3: Santé et appui spécifiques aux étudiants en situation particulièrement difficile et/ou de handicap		2 415 000	2 415 000	2 255 000	7 085 000	14 443 000
	0404	Sous-programme 4: Prévention de la violence, la toxicomanie et l'incivisme en milieu universitaire		15	0	0	15	10 060
	0405	Sous-programme 5: Information, appui-conseil et orientation		15 000	15 000	15 000	45 000	183 000
	0406	Sous-programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles des structures en charges des œuvres sociales		297 300	327 300	107 300	731 900	2 687 700
05	GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			2 939 000	2 654 000	2 154 000	7 747 000	33 315 000

	0501	Sous-programme 5.1 : Réformes institutionnelles des universités et amélioration de la gouvernance universitaire		750 000	700 000	200 000	1 650 000	8 040 000
		050101	Renforcement du cadre juridique et institutionnel des IES	0	0	0	0	360 000
		050102	Amélioration de la gouvernance académique et administrative	650 000	600 000	100 000	1 350 000	6 500 000
		050103	Amélioration de la gouvernance sociale	100 000	100 000	100 000	300 000	1 180 000
	0502	Sous-programme 5.2 : Renforcement de l'autonomisation financière des universités		500 000	500 000	500 000	1 500 000	4 580 000
		050201	Accroissement des ressources propres	500 000	500 000	500 000	1 500 000	4 500 000
		050203	Développement d'une stratégie d'amoindrissement des charges sociales	0	0	0	0	80 000
	0503	Sous-programme 5.3 : Gestion des ressources Humaines et formation		200 000	200 000	200 000	600 000	2 000 000
	0504	Sous-programme 5.4 : Pilotage et mise en œuvre du PNADES		1 489 000	1 254 000	1 254 000	3 997 000	18 695 000
		050401	Mise en œuvre et suivi-évaluation	1 454 000	1 254 000	1 254 000	3 962 000	18 340 000
		050402	Visibilité et mobilisation sociale du PNADES	35 000	0	0	35 000	355 000

Source : auteurs